

الجمهورية الديمقراطية الشعبية الجزائرية

République Algérienne démocratique et populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

جامعة ابن خلدون تيارت

Université Ibn Khaldoun –Tiaret-

كلية الآداب و اللغات الأجنبية

Faculté des Langues étrangères

قسم الآداب و الأجنبية اللغات

Département des lettres et langues étrangères



Polycopié

Élaboré en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire

Réf. Arrêté n° 500 du 28 juin. 2013 fixant les programmes des enseignements du socle commun du domaine

« Lettres et Langues étrangères »

Matière : Sociolinguistique

Niveau : 3^{ème} année

Chargée de la matière :

Mme Belkaim Leila

Maitre de conférence « B »

Année universitaire : 2021/2022

Faculté des lettres et langues

Département des lettres et langues étrangères

Matière : méthodologie de recherche

Niveau : 3ème année Semestre : 1 et 2

Volume horaire : 72 heures

Unité d'enseignement :

Fondamentale ††

Méthodologique

Découverte

Transversal

Section : français

Spécialité : sciences du langage

Distribution annuelle

<u>Semestre I</u>	
Un regard social sur la langue.....	06
Les domaines de la sociolinguistique : objet, terrains et méthodes.....	14
Les concepts clés de la sociolinguistique.....	20
La variation.....	26
L'interférence.....	33
L'emprunt linguistique.....	43
L'alternance codique.....	48
 <u>Semestre II</u>	
Notion de représentations linguistiques	59
Comportement et attitudes sociolinguistiques.....	64
Aperçu de quelques éléments de la théorie du langage de Pierre Bourdieu.....	71
Diglossie et conflits linguistiques.....	75
Situations unilingues et situations plurilingues.....	82
Typologie du Bilinguisme.....	89

➤ **Objectifs génériques**

- Amener l'étudiant à la fin du module en question à identifier, non seulement, le réseau relationnel que le langage tisse avec la société autour de la représentation d'un objet.

➤ Saisir les capacités d'une langue en tant que système signifiant en lui permettant de travailler d'autres formes langagières, qui sont de natures différentes et à tous les niveaux de leurs structurations.

➤ **Objectifs spécifiques**

- Initier l'étudiant à l'analyse du discours dans ses rapports à des contextes verbaux en ayant d'outils pluridisciplinaires, notamment, sociolinguistiques, car cette discipline récente a affaire à des phénomènes très variés et que l'apprenant doit :
- Calculer l'absence et la présence des fréquences relatives aux termes spécifiques de la langue;
- Décrire la structure linguistique par rapport à structure sociologique en empruntant les acquis théoriques de l'approche structuraliste des phénomènes langagiers;
- Confronter ces deux disciplines, à savoir le linguistique et le sociologique pour montrer que tout individu est un objet social, voire un produit de la socialisation;
- Dégager les fonctions et les usages du langage dans la société ;
- S'approprier la langue en tant qu'outil indispensable dans toute communication afin de pouvoir analyser les discours émis dans cette langue;
- Comprendre et interpréter les jugements que les communautés linguistiques portent sur leurs langues, ainsi qu'avoir le savoir et la compétence de la planification et de la standardisation linguistique;
- Traiter les statuts, les rôles et les places des acteurs-partenaires, leurs incidences sur le déroulement des interactions, surtout particulières par des stratégies mises en œuvre;
- Identifier les différents types communicatifs, puisque la communication constitue la colonne vertébrale du développement de l'homme sur Terre en interprétant les actes de parole plus ou moins prévisibles, directs ou indirects soient-ils, des rituels socio-langagiers sur lesquels s'appuie la parole en communauté et qui fournit l'investissement réel de la sociolinguistique;
- Comparer et répertorier les différentes variétés imbriquées les unes dans les autres dans la même langue et considérées comme moyen d'expression de l'individu;

- Analyser le fonctionnement des normes et des évaluations sur lesquelles s'appuie la parole circulante. Il ne lui est pas interdit non plus d'interroger les divers types de discours, oraux ou écrits pour en décrire le fonctionnement polyphonique, c'est-à-dire la manifestation plus ou moins problématique de plusieurs voix: celles des interlocuteurs, mais également la trace, l'écho, de celles qui circulent dans le contexte social où s'inscrivent les productions linguistiques en question;
- Appliquer les connaissances acquises en passant du virtuel au réel, voire transformer la langue en action.

Semestre I

TITRE : Un regard social sur la langue

La linguistique moderne a commencé avec le *Cours de linguistique générale* (CLG) de Ferdinand de Saussure (1857 -1913) où il se livre à une réflexion théorique sur la nature de l'objet qui constitue le langage et la méthode par laquelle il est possible de l'étudier. Depuis ce cours, la linguistique a pris un caractère résolument scientifique : elle a ses propres modèles généraux et ses théories explicatives :

- attitude descriptive vis-à-vis de la langue,
- pas d'attitude prescriptive ou normative.

Il élabore tout un appareil de description afin de permettre l'analyse de la langue comme système exprimant des idées : description phonologique, morphologique, syntaxique, lexicale et sémantique (approche structuraliste).

- **Dichotomies de Saussure**
- **1- Langue ~ parole**
- - « La langue est un ensemble de conventions adoptées par le corps social ».
- - « La langue est l'aspect social du langage, elle est « commune » à tous les individus d'une même
- communauté linguistique tandis que la parole en est son aspect « individuel », constitué de l'ensemble de manifestations et de combinaisons individuelles et volontaires.
- **➔ La langue est la partie sociale du langage ~ la parole est la partie individuelle du langage.**

Dans ce cours, il insiste aussi et surtout sur le fait que :

« La langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » (314), (...) « La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ».

- **➔ « C'est donc la langue qui est véritablement l'objet de la linguistique et non la parole, car pour Saussure, il faut étudier ce qui est commun et non ce qui est individuel ».**
-

- **2- Synchronie ~ diachronie**

- La linguistique synchronique est l'étude la langue à un moment donné.
- La linguistique diachronique est l'étude de l'évolution de la langue (histoire).
- - La langue est un *systeme* de signes et de règles communs à une même communauté (ou groupe social) reposant sur des conventions adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de la faculté de langage.

Dans ce système tout est régi par des règles où chaque élément se définit, non pas par lui-même, mais par sa relation aux autres éléments. Pour illustrer cette idée de système, Saussure, utilise l'image du jeu d'échec.

Chaque pièce du jeu a certes une signification propre, toutefois ce qui importe, c'est la valeur de chaque pièce mise en relation avec la place qu'elle occupe sur l'échiquier par rapport aux autres pièces. Chaque déplacement de pièce sur l'échiquier aura dès lors de répercussions sur l'ensemble des autres pièces.

- **➔ Pour Saussure, toutes les parties de ce système doivent être considérées dans leur solidarité synchronique, c'est-à-dire dans un seul état de langue. Car pour lui, le fait de définir le moment de l'étude d'un élément de la langue permet de connaître l'état des autres éléments.**

Parallèlement à cette approche *technique*, de la langue, Saussure avait développait dans son CLG une approche *sociale*. Pour lui, la langue est une « institution sociale », « un produit des forces sociales », ...

L'un des premiers qui a pris ses distances envers Saussure est Antoine Meillet (1866-1936, disciple de Saussure). Il souligne dans de nombreux textes le caractère social de la langue : « en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure, le prive de réalité, il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable »¹.

Pour Saussure, la langue est élaborée par la communauté linguistique, c'est en cela seulement qu'elle est sociale : la linguistique n'a rien à voir avec les manifestations de la langue dans la vie sociale, elle ne connaît pas son objet dans la parole. Elle étudie la forme des règles

¹ Dans « Compte rendu du CLG de F. de Saussure », Bulletin de la société linguistique de Paris, page 166.

linguistiques, leur combinaison en système, l'évolution dans le temps de ces règles et de ces systèmes (phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique).

Pour Meillet, les liens unissant la langue et la société sont si étroits qu'il devient difficile de traiter une langue sans se référer à la société qui l'utilise. Pour lui, la langue et société constituent un tout indispensable, parce que la langue est le reflet d'une réalité sociale.

Meillet, était aussi en contradiction avec les dichotomies Saussuriennes : Langue ~ parole, synchronie ~ diachronie.

Pour Saussure, la *langue* est l'objet premier de l'analyse linguistique. Elle doit être soigneusement distinguée de la *parole*. Ainsi donc, en séparant la langue de la parole, on sépare du même coup :

- ce qui est social [= la langue] de ce qui est individuel [= la parole],
- ce qui est essentiel [= la langue] de ce qui est accessoire [= la parole].

→ En négligeant la parole, le *Cours de linguistique générale* rejette carrément l'hétérogénéité et ferme la porte à la variation et la diversité.

- Synchronie ~ diachronie

Pour Saussure, tout ce qui est synchronique est du côté de la langue et tout ce qui est diachronique est du côté de la parole.

Pour Meillet, pour ne pas négliger une partie de la langue, il faut que la linguistique prenne en considération les deux côtés, car pour lui, la *synchronie* et la *diachronie* ne s'opposent pas, mais elles se complètent.

William Labov est parmi ceux qui appellent à l'abolition de cette distinction (*synchronie/diachronie*) et rend hommage au linguiste français Antoine Meillet, pour lui, tout changement linguistique doit être inséré dans son contexte social :

"La grande majorité", « ne s'occupent nullement de la vie sociale : il travaillent dans leur bureau avec un ou deux informateurs, ou bien examinent ce qu'ils savent eux-mêmes de la *langue* et qui, au lieu de suivre Antoine Meillet s'obstinent à rendre compte des faits linguistiques par d'autres faits linguistiques, et refusent toute

explication fondée sur des données « extérieures » tirées du comportement social » (Labov, 1976, p. 259).

Avec cette affirmation, il prend donc position contre les linguistes qui suivent la tradition saussurienne et les enseignements du *Cours de linguistique générale*.

La première conséquence de l'interaction entre la langue et la société provient du fait que la langue n'est pas neutre. Certains traits linguistiques peuvent fonctionner comme « indicateurs du statut social » des individus dans une communauté linguistique. Ces traits servent de marqueurs qui relèvent des rapports hiérarchiques relatifs au sexe, à l'âge, aux classes sociales, au niveau d'instruction, à la profession, à l'origine ethnique, etc.

Expérience de Basil Bernstein²

Basil Bernstein, spécialiste anglais de la sociologie de l'éducation était le premier à prendre en compte à la fois les productions linguistiques réelles et la situation sociologique des locuteurs. Il part de la constatation que les enfants de la classe ouvrière présentent un taux d'échec scolaire beaucoup plus important que ceux des classes aisées. Il analyse les productions linguistiques des enfants et définit deux codes : le code *restreint* (dominé par les enfants des classes défavorisées), et le code *élaboré* (dominé par les enfants des classes aisées).

Expérience

L'expérience consiste en la description d'une bande dessinée muette.

- Les enfants issus des milieux défavorisés produisent un texte qui ne fait que peu de sens sans le support des images (ils jouent au football, il shoote, ça casse un carreau, etc.),
- Les enfants issus des milieux favorisés produisent un texte autonome (des enfants jouent au football, l'un shoote, le ballon traverse la fenêtre et casse un carreau, etc.).

Le code restreint se caractérise donc par des phrases brèves, sans subordination et un vocabulaire limité, et ses locuteurs sont donc fortement handicapés dans leur apprentissage et dans leur vision du monde.

² Basil Bernstein, *Langage et classes sociales*, Paris, Ed. de Minuit, 1975, p. 306.

→ La thèse principale de Bernstein est que l'apprentissage et la socialisation sont marqués par la famille dans laquelle les enfants sont élevés, que la structure sociale détermine particulièrement les comportements linguistiques.

Plus tard, cette opposition entre les deux codes sera contestée et plus particulièrement par William Labov, en travaillant sur le parler des noirs américains, il a montré qu'il ne s'agit pas vraiment de codes mais plutôt des styles. Pour lui, ils utilisent en fait un même code, mais c'est le style qui diffère.

William Bright : tentative fédératrice

En 1964, sur l'initiative de William Bright, 25 chercheurs se réunissent à Los Angeles pour une conférence sur la sociolinguistique : John Gumperz, William Labov, Dell Hymes, John Fisher, Charles Ferguson, ... Les thèmes abordés sont variés :

planification linguistique, l'ethnologie du changement linguistique, les langues véhiculaires, le développement des systèmes d'écriture,

William Bright, dans l'introduction du document³ qui sort à suite de cette rencontre, tente de fédérer les différentes contributions. Il note tout d'abord que la sociolinguistique « n'est pas facile à définir avec précision ». Ses études ajoute-t-il, touchent aux relations entre langage et société, mais cette définition est vague, et il précise alors que « l'une des tâches majeures de la sociolinguistique est de montrer que la variation ou la diversité n'est pas libre, mais qu'elle est corrélée avec des différences sociales systématiques ».

Il dresse alors une liste des « dimensions » de la sociolinguistique qui apparaissent comme réponse à la question : quels sont les facteurs qui conditionnent la diversité linguistique ? Ils sont au nombre de trois :

- l'identité sociale du locuteur,
- l'identité sociale du destinataire,
- le contexte

³ William Bright (ed.). *Sociolinguistics. Proceedings of the UCLA. Sociolinguistics Conference*. La Haye, Paris Mouton, 1966, p. 11.

Conclusion

Les années 70 constituent un tournant dans les études linguistiques. Plusieurs ouvrages faisant référence explicitement à la sociolinguistique voient alors le jour. C'est ainsi est née donc la sociolinguistique.

Enfin, il faut rappeler que l'émergence du territoire des recherches appelé *sociolinguistique* s'est produite d'abord sur la base d'une critique des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique dominante le *structuralisme*.

TD N°1

Question :

Classez les auteurs suivants selon leur approche de la linguistique

Réponse :

F. de Saussure.	rejette carrément l'hétérogénéité et ferme la porte à la variation et la diversité.
A. Meillet.	La variation langagière doit être incluse dans les études linguistiques
Basil Bernstein	La variation langagière doit être incluse dans les études linguistiques
William Labov	La variation langagière doit être incluse dans les études linguistiques
William Bright	La variation langagière doit être incluse dans les études linguistiques

TITRE : Les domaines de la sociolinguistique : objet, terrains et méthodes

➤ **Macro sociolinguistique vs micro sociolinguistique :**

- **Macro sociolinguistique** : étude sur des communautés larges (ville, région, pays, classe sociale, ensemble supranational (ex. la francophonie) : dans ce type d'études on s'intéresse par exemple aux différentes langues d'un pays, d'une région et aux fonctions qu'elles assument pour les locuteurs ; on peut aussi étudier la politique linguistique d'un pays, ou le changement linguistique
- **Micro sociolinguistique** : étude suivie et approfondie de quelques locuteurs, d'un groupe restreint, ou d'un espace géographique / symbolique de petite taille (quartier, groupes d'amis, échanges dans une classe d'école, collègues au travail)...

1- Un (très) vaste territoire

Henri Boyer (1991) énonçait le caractère multipolaire de la sociolinguistique. Il expliquait que la discipline appréhende au-delà des diverses approches et tendances qui la constituent actuellement, l'ensemble de l'activité langagière : la ou les langues corrélée(s) à/aux société(s), les liens entre le/les discours et le/les textes, les rapports complexes entre le sujet (en tant que personne, en tant que sujet parlant) et les pratiques de communication, enfin les réciprocity quasi-dialectiques entre la part discursive des représentations (sociales entre autres) et la part d'efficacité qu'ont les discours représentant le réel (du point de vue du locuteur) à structurer les pratiques socio-langagières.

Entre territoire (les objets sociaux de la recherche intuitivement reconnus comme problématiques par les membres d'une société) et terrain (où se concrétise l'objet d'enquête), le sociolinguiste répond aux questions adressées à sa discipline par une intelligibilité sociale donnée au(x) phénomène(s) langagiers.

Dans ces écrits antérieurs à ceux de Henri Boyer, Jean-Baptiste Marcellesi rappelle les propos de Michael Halliday établissant 15 secteurs dans la sociolinguistique : « Aussi comprend-on que Halliday ait pu définir au XIe congrès des linguistes (1972) 15 secteurs dans la sociolinguistique :

- 1) macrosociologie du langage et démographie linguistique ;

- 2) diglossie, multilinguisme, multidialectalisme ;
- 3) planification, développement et standardisation linguistiques ;
- 4) phénomènes de pidginisation et de créolisation ;
- 5) dialectologie sociale et description des variétés non standard ;
- 6) sociolinguistique et éducation ;
- 7) ethnographie de la parole ;
- registres et répertoires verbaux, passage d'un code à l'autre ;
- 9) facteurs sociaux du changement phonologique et grammatical ;
- 10) langage, socialisation et transmission culturelle ;
- 11) approches sociolinguistiques du développement linguistique de l'enfant ;
- 12) théories fonctionnelles du système linguistique ;
- 13) relativité linguistique;
- 14) linguistique ethnométhodologique ;
- 15) théorie du texte. »

2- Le langage : une activité socialement organisée

Quelles que soient les divergences et approches en sociolinguistique, le thème unificateur de la discipline est de considérer le langage comme une activité, socialement localisée, et dont l'étude se mène sur le terrain . Par l'emploi du terme terrain, on signifie que l'activité du sociolinguiste est essentiellement un travail d'enquête auprès des usagers de la langue : il les interroge, les écoute, les observe en ayant l'usage langagier comme perspective centrale. Ceci n'est pourtant pas suffisant car pourrait laisser croire qu'il n'est alors question que de description. Pour être complet, il faut ajouter à la phase descriptive (indispensable) un élément essentiel de la phase interprétative des données/observables recueillis : l'engagement du chercheur (du sociolinguiste) et, de fait, sa posture relevant de la militance scientifique à mettre en lien avec le dernier niveau définitoire de la sociolinguistique, à savoir son utilité sociale et, partant, le rapport entre activité des chercheurs engagés dans ces recherches et la société.

De cette manière, la sociolinguistique a pour fin d'aider les acteurs sociaux de tous ordres (les institutions, les politiques, les communautés,...) à résoudre les problèmes sociaux dans lesquels le langage est impliqué . En fait, le questionnement fondamental adressé à la discipline - la demande sociale- est, simple de mots mais lourd d'attente: quelles réponses -c'est -à-dire non seulement théoriques mais aussi pratiques et méthodologiques

- la sociolinguistique et les sociolinguistes peuvent apporter face à l'exclusion des minorités sociales ? Il s'agit ici d'énoncer la mission sociale de la sociolinguistique.

3- Les tâches ordinaires de la sociolinguistique

La préoccupation centrale de la sociolinguistique demeure la description systématique de la diversité linguistique; sa tâche globale étant d'effectuer une description systématique de la covariance entre structure linguistique et structure sociale. Cela revient à identifier un ensemble de tâches assignées à la discipline: mener des recherches sur l'identité sociale des participants engagés dans le processus de communication, déterminer l'environnement social dans lesquels les environnements linguistiques prennent place, évaluer les jugements socialement différenciés que les locuteurs portent sur les formes de comportements linguistiques, procéder à une analyse synchronique (au moment donné de leur utilisation) et diachronique (en restituant ainsi la variation due au temps) des dialectes sociaux et enfin envisager les applications pratiques que peut fournir la recherche sociolinguistique.

Cela souligne qu'il y a des différences entre pays : en clair, les recherches en sociolinguistique diffèrent selon les lieux sociaux qui les sous-tendent. Autant l'analyse du fonctionnement social de la langue, que l'intervention sociale ainsi rendue possible sur les plans linguistique et social, sont spécifiques de chaque communauté, et dans certains cas de chaque pays. La façon dont, par exemple, chaque État légifère sur les langues minoritaires montre cette diversité de traitements et de situations des tensions sociolinguistiques

4- Les terrains de la sociolinguistique française

La sociolinguistique française tend à englober toutes les recherches sur le langage dès qu'elles posent des problèmes sociaux . Elle aborde, par exemple, la maîtrise de la langue et aborde alors l'enseignement sous toutes ses formes : il peut s'agir d'enfants, d'adultes, de travailleurs migrants, des médias... Elle aborde également l'écrit avec l'analyse de discours : discours politique, ouvrier, d'enfants, des femmes, de professionnels,... Elle s'intéresse également aux comportements et attitudes linguistiques des locuteurs de langue minorée et encore à la politique linguistique de l'État français. Enfin (et la liste n'est pas exhaustive) elle s'intéresse aux corrélations entre espace social et langue pour, notamment intervenir sur les politiques d'aménagement durable urbain ; on parle alors de sociolinguistique urbaine.

Tous ces terrains sont parfois interreliés : l'analyse du discours journalistique centré sur l'idéologie linguistique, ce que disent les enseignants de français de la norme, l'évaluation

sociale des langues régionales dans les textes officiels, ce que dit un enfant de migrants de sa compétence de langue à l'école, la reconnaissance tardive (1993) par l'institution scolaire française de la Langue des Signes Française et ses effets identitaires... On perçoit aisément ce que sont les tâches reformulées et mises à l'épreuve du terrain, non plus seulement de la discipline mais du sociolinguiste : décrire les codes en présence en prenant en compte l'histoire de ces codes et des gens qui les connaissent ou les parlent (les locuteurs) ; décrire les groupes en fonction des langues, des lieux où elles sont parlées, par qui et avec qui, décrire les comportements et les attitudes face à la langue et aux langues ; décrire les variations dans l'usage des codes en fonctions des diverses variables sociales (sexe, catégories sociale, âge, métier,...) ; décrire les effets sur les codes eux-mêmes (emprunts, interférences) en enfin décrire les effets sur les codes de la situation sociale (une langue minorée devient langue officielle et doit être aménagée pour répondre à tous les aspects de la communication). Remplir ces tâches fait nécessairement avancer la connaissance du fonctionnement langagier et plus avant celui de la société.

5- Des enquêtes et des discours

En tant que discipline de terrain, la sociolinguistique procède très souvent par enquête (sauf bien entendu lorsque l'on aborde des productions écrites préexistant à l'investigation) et l'on trouve à ce propos des méthodes parfois très différentes suivant les courants et les types d'approches. Cependant, que l'on procède par enregistrement continu d'une conversation dont est ou n'est pas l'observateur ; que l'on procède par questionnaires écrits ou oraux ; que l'on procède par épreuves destinées à faire produire des performances linguistiques spécifiques pour les comparer ; que, enfin, on procède par un savant dosage de tous parce que les contraintes liées au terrain les impose, il faut avoir conscience qu'une méthode d'enquête est d'abord un ensemble de stratégies mises en œuvre par le chercheur pour construire l'objet scientifique. Il s'agit toujours de faire produire du discours c'est-à-dire non seulement l'ensemble des productions qui vont être soumises à l'analyse linguistique spécifique mais encore les informations orales ou écrites telles que des locuteurs interrogés ont pu, ont su et surtout ont voulu donner à l'enquêteur. Travailler sur du discours revient à prendre conscience que l'on analyse des réponses à un questionnement, réponses qui peuvent être en parfait décalage avec une réalité donnée : quelqu'un qui déclare parler une langue ne fait que le déclarer, et peut ne pas la parler effectivement. Le cas contraire existe aussi, bien sûr. Mais à chaque fois ces réponses font état du fonctionnement social du langage.

Une enquête sociolinguistique rend donc compte d'une production linguistique dont sont clairement connues les conditions de productions (autant la situation d'interaction que les statuts de chacun des participants, par exemple) ; elle marie, pour l'analyse de ces faits langagiers, à la fois les outils de description linguistique (comment un locuteur assume ce qu'il dit, paraphrase autrui, définit des termes, comment un texte fait état des tensions sociales par et pour la langue, comment s'organise les tours de parole, la répartition des mots dans un énoncé, le statut des mots...), et ceux de l'analyse des valeurs sociolinguistiques, de ce qui fait que l'emploi de telle ou telle forme renvoie à un système de valeurs extralinguistiques

Conclusion

Pour conclure on peut dire que vouloir développer une approche sociolinguistique, c'est :

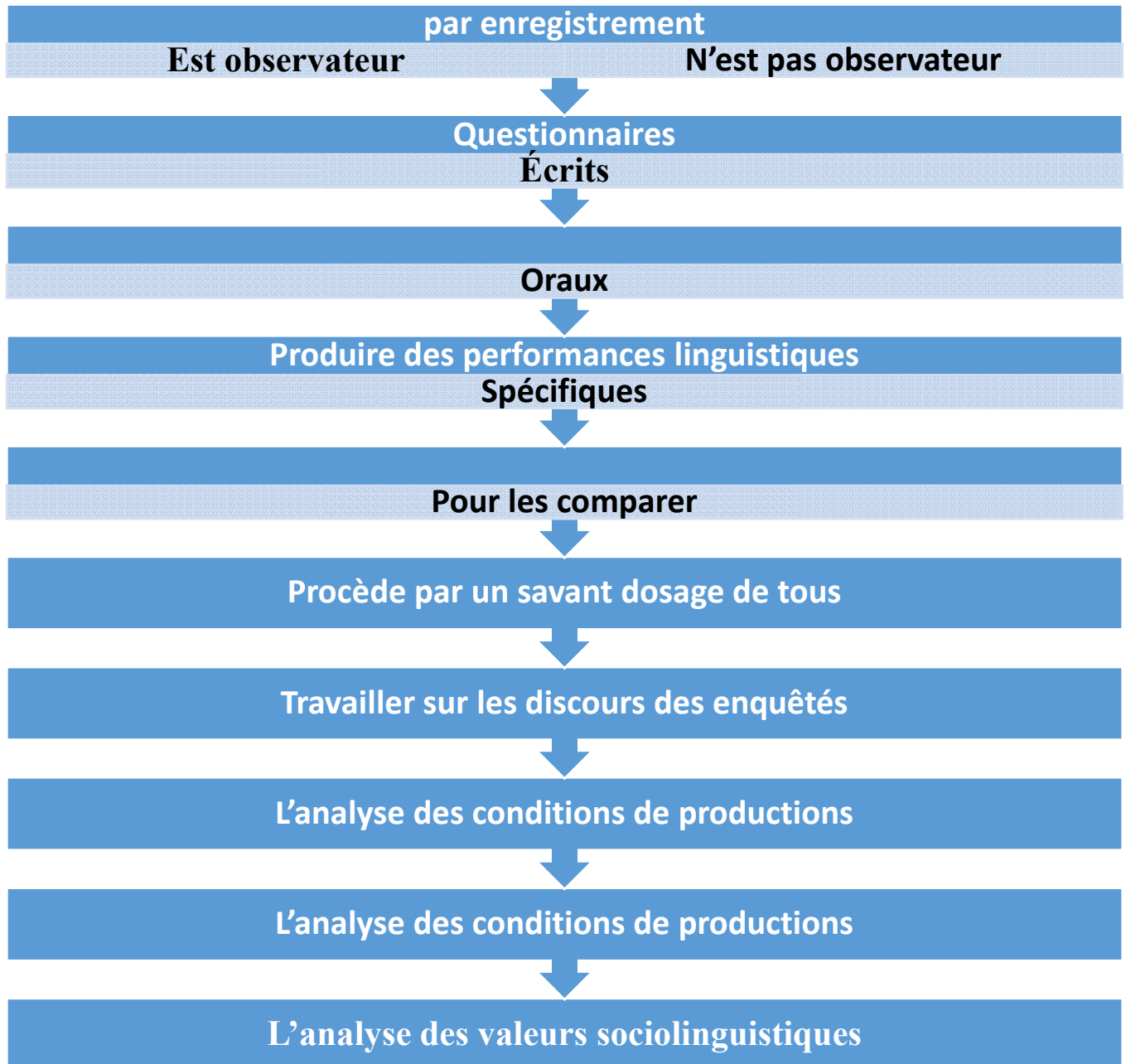
- approcher la langue d'une façon non normative dans la mesure où envisager la covariance entre structure linguistique et structure sociale ne vaut que si l'on admet la diversité des usages ; c'est aussi prendre une distance avec ses propres pratiques sociales (ou du moins celles qui dominent les discours sur telle ou telle variété) et considérer alors cette diversité sous un angle non prescriptif mais explicatif des réalités socio-langagières.
- faire de la linguistique de terrain et non pas seulement sur le terrain revient à considérer le discours comme l'un des éléments du réel d'une part et d'autre part à admettre que cette réalité agit sur le chercheur comme elle est elle-même agie par la recherche engagée. C'est aussi poser, la particularité du questionnement social au sein même de l'abstraction méthodologiquement nécessaire que constitue un terrain de recherche. C'est enfin privilégier l'enquête (par entretien, questionnaire, observations diverses sur les pratiques langagières) auprès des usagers de la langue dans la mesure où la connaissance par le chercheur des conditions de production d'un énoncé – à plus forte raison quand il est issu d'un questionnement social – fait partie intégrante de son intelligibilité pour l'analyse sociolinguistique.

TD N°2

Question :

Citez les différentes méthodes d'enquêtes

Réponse :



TITRE : Les concepts clés de la sociolinguistique

Définition de Quelques Concepts Clés De La Sociolinguistique

- **Le Dialecte**
- **Le Patois**
- **Les Sabirs**
- **Le pidgin**
- **Le créole**
- **La variété linguistique**
- **La communauté linguistique**
- **Contact de langues**
- **Langage et culture**
- **Compétence de communication**

Le langage, la communication entre les hommes par la parole, donne lieu à deux formes d'expérience :

-L'expérience de la diversité des langues, lorsqu' on voyage dans le monde on se rend compte que les hommes communiquent entre eux grâce à de nombreux parlars (cf, TD : la situation linguistique dans le monde).

-L'expérience de diversité à l'intérieur de ce considère comme une même langue par exemple en Algérie l'arabe dialectal est différent selon les régions : Oran, Constantine, Alger.

Sans exagérer le caractère multipolaire de la sociolinguistique, on peut dire que la sociolinguistique embrasse à travers ses diverse tendances, l'ensemble des composantes de l'activité de la parole : non seulement la /les langues et la société, mais également le (s) discours/le (s) textes(s), le sujet et la communication, sans oublier les attitudes et les images, ce que l'on appelle les représentation psycho-sociolinguistiques qui présentent sur les pratiques de langage et conditionnent leur manifestation.

Ainsi, la sociolinguistique peut vouloir inventorier les savoirs linguistique à l'œuvre dans une communauté donnée, étudier les dialectes, sociolectes, et d'autres variétés en usage dans tel group ; dans tel réseau de sociabilité. Il peut également mettre en rapport ces savoirs linguistiques et les institutions qui leur octroient une légitimité sociale. Il peut encore analyser le fonctionnement des normes et des évaluations sur lesquelles s'appuie la parole circulante. Il interroge les divers types de discours, oraux et écrits, pour en décrire le fonctionnement polyphonique, c'est-à-dire, la manifestation des voix, celle des interlocuteurs, mais également la trace, l'écho, de celles qui circulent dans son champ d'étude le sujet, peut aussi bien analyser les statuts, rôles et places des acteurs/partenaires, leur incidence sur le déroulement des interactions, au travers, des stratégies mises en œuvre. Enfin la communication elle-même peut retenir toute son attention au travers des actes de parole, directs ou indirects, de leur interprétation, des rituels socio-langagier sur lesquels s'appuie la parole en communauté.

Le dialecte : Le terme de dialecte apparaît comme moins marqué, plus neutre que « patois ». Le mot grec *dialektos* était un substantif qui signifiait « conversation », puis langage dans lequel on convers. C'est l'association avec des noms de régions ou de groupes ethnique qui y a introduit l'idée de variété régionale. C'est donc un parler qui a son propre système lexical, syntaxique, et phonétique mais qui n'a pas atteint le statut politique de langue ; c'est un système considéré comme langue mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé.

Le patois : On appelle patois ou parler un dialecte social réduit à certain signes (faits phonétiques ou règles de combinaison) utilisé seulement sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement. Les patois dérivent d'un dialecte régional ou de changement subis par la langue officielle. Ils sont contaminés par les langues officielles au point de ne conserver que des systèmes partiels qu'on emploie dans un contexte socioculturel déterminé (paysans de la vie rurale)

Les sabirs : sont des systèmes linguistique réduits à quelques règles de combinaison et au vocabulaire d'un champ lexical déterminé, ce sont des langues composites (formées d'éléments très différent) nées de contact de deux ou plusieurs communauté linguistiques

différents qui n'ont aucun autre moyen de se comprendre dans les transactions commerciales. Les sabirs sont des langues d'appoint (complètement, supplément, accessoire), ayant une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique pauvre limité aux besoins qui les ont fait naître et qui assure leur survie.

Le créole : on donne le nom de créole à des sabirs, pseudo- sabirs, ou pidgins (mot anglais provenant du mot business prononcé par les chinois), qui pour des raisons diverses d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus des langues maternelles de toute une communauté. On n'a pas de sabir, de pseudo-sabir ou de pidgin pour langue maternelle. Les pseudos sabirs à base de français, d'anglais, de portugais, de néerlandais ou d'espagnol ont été employée par des noirs de communautés diverses que ressemblaient les négriers (navires qui servaient à la traite des noirs) et à qui se posait le problème d'intercompréhension. Nous avons des créoles français à haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe ; des créoles anglais à la Jamaïque et aux états unis, des créoles portugais et néerlandais.

Les caractères communs aux créoles : nombre de mots d'origine africaine y est très réduit sauf exception, les mêmes conditions de formation ; formation à partir de pseudo- sabirs, utilisation d'impératifs, d'infinitifs, de formes syntaxique simples. Les créoles n'ont pas de statut socioculturel qu'ont les langues.

Le pidgin : C'est une langue seconde née du contact de l'anglais avec diverses langues d'extrême orient (chinois notamment) afin de permettre l'intercompréhension de communautés de langue différentes. Le système du pidgin est beaucoup plus complet que celui du sabir, son vocabulaire couvrant de nombreuses activités.

La variété : Selon Fishman ; la sociolinguistique recourt au terme de variété au lieu de langue sans en donner une définition concise. Le mot langue possède une signification supérieure et surtout parce que ce mot comporte de nombreux jugements de valeur, il manifeste une opinion, il suscite une émotion (langue maternelle) et révèle une prise de position, il a un aspect officiel et un statut politique. Alors que la variation est plus ou moins neutre. Cependant quand, comment et par qui, une variété est-elle considérée comme une autre langue. Exemple, le berbère qui devient langue nationale. Le terme de variété contrairement

au dialecte ne désigne pas rapport à d'autres variétés. On a des variétés régionales, sociale, religieuse, spécialisée ou professionnelle.

La communauté linguistique

Est généralement considérée comme « communauté linguistique », un ensemble d'individus utilisant le même outil linguistique (langue ou dialecte) dans un but communicatif. Une telle définition implique alors une identification géographique et/ou sociale de ces communautés de langue. Les Français, par exemple, forment une communauté linguistique parfaitement distincte des Allemands de par la géographie de leur pays, mais aussi, et surtout de par leur langue. Cependant, bien que le concept paraisse, a priori, très simple, les sociolinguistes n'ont pas toujours distingué les communautés linguistiques sur la base de critères similaires. Dans son ouvrage, Chevillet (1991.p.18) résume les approches de Hochet(1958) et de Gumperz (1968)

Hochet(1958) a proposé une définition de la communauté linguistique basée sur « l'unicité linguistique », c'est-à-dire sur le fait que les locuteurs d'une communauté linguistique précise parlent une langue commune. Selon ce point de vue, il n'existerait donc qu'une seule et unique communauté francophone, qu'une seule communauté anglophone, germanophone, indépendamment des peuples qui les constituent. En d'autres mots, les Anglais, les Américains, les Indiens, les Canadiens (des provinces anglophones) ou encore les Nigériens formeraient une seule et même communauté linguistique. Si tel est le cas, comment considérer les populations du Danemark et de la Suède dont on dit qu'elles ne parlent pas la même langue et qui pourtant se comprennent ? Le seul critère d'intelligibilité entre les individus ne semble donc pas suffire.

Pour **Gumperz (1968)** ce sont les interactions au sein du groupe (qu'il soit monolingue ou multilingue) qui caractérisent la communauté linguistique. Ici, les locuteurs du haut-allemand seraient assimilés au sein de la communauté linguistique allemande au même titre que les Bavarois (qui pourtant parlent un dialecte plus près de l'allemand autrichien que du haut-allemand, considéré comme étant l'allemand standard), de par la fréquence des interactions entre ces deux populations. L'approche de **Gumperz** pose donc aussi un problème linguistique évident.

Pour **W. Labov (1976. P.187)** la communauté linguistique se définit « moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments de langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes ». Les locuteurs possèdent des pratiques langagières

distinctes, hiérarchisées selon un ensemble d'attitudes sociales qui leur est commun. Cette approche conduit à considérer que le français est étiqueté ainsi par le biais d'une mise en relation des locuteurs et des différents usages langagiers (dialectes géographiques ou sociaux) par rapport à une même « norme », le français standard, déterminée préalablement. La communauté linguistique serait donc composée d'agents (des présentateurs audiovisuels, des grammairiens, etc.) proposant des modèles normatifs de la langue à des diffuseurs (enseignants, etc.). Le reste de la population adopterait ou combattrait les nouvelles pratiques véhiculées.

Plus récemment, Chevillet (1991) donnait une nouvelle définition du concept de communauté linguistique :

« La communauté linguistique est dominée par ce que nous appellerons la règle des trois unités (spatiale, culturelle et temporelle). L'unité spatiale est impérative : c'est pourquoi nous refusons de considérer une seule communauté anglophone. L'unité temporelle est absolument nécessaire, et la communauté ne peut s'appréhender que synchroniquement. Quant à l'unité culturelle, il faut qu'elle soit respectée : les membres d'une communauté doivent partager les mêmes valeurs et un patrimoine culturel commun. » Chevillet (1991.p. 18).

Langue et cultures : langue qui sert de support à une littérature écrite et qui joue un rôle important dans la diffusion et le maintien d'un certain type de culture.

Contact des langues : Nous entendons par contact de la de langues aussi bien un « état psychologique de l'individu qui utilise plus d'une langue que l'utilisation de deux on plusieurs codes dans les rapports entre les individus et entre les groupes » (Hanevet Blanc, Bilinguisme et Bilinguité p21) Ainsi pour concevoir le phénomène du bilinguisme il faut distinguer entre le bilinguisme en tant que phénomène individuel et le contact inter linguistique comme phénomène de groupe (bilinguisme social)

Compétence de Communication :

La compétence de la communication : pour communiquer il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social, d'autres linguistes, W Labov pensent que toute production linguistique manifeste des régularités et peut donc faire l'objet , d'une descriptions, cependant quel que

soit les différents, tous les chercheurs mettent l'accent sur un objet unificateur le langage considéré comme une activité socialement localisée, dont l'étude se fait sur le terrain

TD N°3

Question :

Etablissez une comparaison entre les parlars suivants :

Dialecte, Patois, Pidgin, Créole

Réponse :

Dialecte	Patois	Pidgin	Créole
Associé à des noms de régions ou des ethniques	Dialecte social réduit à certains signes.	Langue seconde née du contact de langue de l'anglais avec diverses langues d'extrême orient	Langue maternelle. Est à la base de français, d'anglais...
Qui a son propre système : lexical, syntaxique.	Utilisé dans une aire réduite et dans une communauté déterminée. (entre paysans).	Son système est plus complet que celui du sabir.	Employés par les noirs de communauté diverse.
Qui n'a pas atteint son statut politique de langue.	Dérive d'un Dialecte régional.	Son vocabulaire couvrant de nombreuses activités.	Nombre de mots d'origine africaine.

TITRE : La variation

Introduction

Étudier une langue dans ses usages conduit à observer et à analyser la diversité des formes en usage pour dire la même chose (ou à peu près), ou à étudier la variation dans les réalisations de phonèmes ou de structures syntaxiques. Certaines variations peuvent être vues comme le résultat de la mise en fonctionnement du système linguistique (variation interne ex : coarticulation). Mais on peut tenter de cerner l'influence de différents facteurs sur les réalisations effectives des locuteurs : on y reviendra (région, âge, sexe, origines et trajectoire sociales, bilinguisme...).

2. Étude de variétés linguistiques

L'existence de récurrences amène des locuteurs et les chercheurs à considérer qu'un ensemble de phénomènes de variations qui sont réalisés de façon plus ou moins stables au sein d'une communauté ethno-linguistique fonde l'existence d'une variété linguistique. Par exemple, sur la base de différences formelles (phonologiques, lexicales et syntaxiques) entre français hexagonal et français d'autres lieux, on parle d'une variété de français québécois, de français de Suisse romande, etc. De même, la récurrence de certaines formes dans le français parlé à Marseille (phonologie : affrication des dentales, dénasalisation, prononciation de schwa ; prosodie : accentuation sur la pénultième ; lexicale : fada, bordille...) amène à concevoir l'existence d'un parler marseillais. Ces variétés ne sont ni tout à fait différentes ni tout à fait identiques par rapport au français "standard", "moyen". Mais une telle comparaison impliquerait de savoir ce qu'est exactement le français parlé aujourd'hui par le plus grand nombre, ce qui n'est pas vraiment le cas, ou au moins pour de nombreux usages. On peut dire que ce qui a fait constituer la variation en objet de la sociolinguistique, c'est la perception

d'homogénéité conduisant à penser la langue à travers le filtre d'une norme unique, c'est-à-dire la prégnance, la force d'une vision de langues fortement standardisées. Un petit point terminologique pour s'y retrouver et parler de la même chose :

- Variabilité : caractéristique fondamentale de toute langue humaine
- Variation : manifestation de la variabilité : on peut s'intéresser à la variation phonétique, syntaxique, lexicale...
- Variante : élément linguistique concret, observable : exemple de variantes au plan sémantique : Je ne sais pas = je sais pas = 'ch' sais pas [S:sepa] = [Sepa]
- Variété : ensemble d'éléments linguistiques se manifestant avec une certaine régularité dans les pratiques « naturelles » d'un groupe humain, créant ou faisant percevoir des différences par rapport à un ensemble en partie composé d'autres traits : si on parle de français de Marseille, de français d'Afrique du Nord, ou de français des banlieues c'est parce que des locuteurs produisent certains traits linguistiques et parce qu'on est capable de les identifier et de leur donner un certain sens
- Variable : la variable est un objet d'étude sociolinguistique : c'est une sorte d'abstraction que le linguiste construit pour analyser, comprendre ou expliquer un phénomène. Par exemple je peux étudier le Pour reprendre l'exemple précédent avec « je sais pas » on peut la constituer en variable et étudier les différentes variantes grâce auxquelles elle est réalisée. B. Différents facteurs et types de variation (Voir Moreau, 1997 : 283-287 ; Gadet, 2003)

1. Variation régionale ou diatopique (du grec topos = lieu)

C'est un objet d'étude classique de la dialectologie, mais aussi des linguistes classiques. Le cas du français est révélateur de ces variations, à la fois en France (d'une région à l'autre) et hors de France, (au Québec, les /t/ et /d/ sont affriqués, c'est-à-dire réalisés [ts] et [d] devant /i/ et /y/ (lundzi, mardzi...)) ; en dauphiné et dans le lyonnais, on entend prononcer des feuilles avec un eu fermé ([føj]) ; l'un des stéréotypes du français dauphinois est la diphtongue du //, comme dans Grésivaudan, ou dans « vacances » ou « quand même ». Comme dans l'hexagone, les français d'Afrique intègre des éléments des langues et des réalités locales. En étudiant les usages locaux, on se rend compte de l'existence de nombreux régionalismes. D'après Gaston Tuaille, 95% des régionalismes sont lexicaux : Il existe aussi des régionalismes morphosyntaxiques dont le “ y ” dauphinois (en réalité franco-provençal) est un exemple : “ J'y fais ” : Y = pronom de rappel en position préverbale en fonction d'objet direct

neutre (d'après Tuailon, en 1988, 3 à 4 millions de français utilisaient cette variante d'origine francoprovençale, même si des gens qui l'utilisent n'ont jamais parlé FP ni même entendu parler du FP... Cela vient de l'existence en FP de trois formes pronominales en fonction d'objet direct : lo/lou pour le masc. la pour le fém. et o /ou pour le neutre (qui est une continuation du pronom latin hoc en fonction démonstrative) Autres régionalismes : Savoie Dauphiné Je lui le donne/ j'ai personne vu (par analogie avec j'ai rien vu) Régionalisme lexical : En France, un exemple de variation lexicale connu est celui de serpillère / wassingue / chiffé / panosse / loque ... Pour plus de précisions, (cf. carte d'Henriette Walter, Le français dans tous les sens, p. 169) ; F. Gadet Le français ordinaire...)

2. Variation sociale (diastratique)

Il existe des différences de façons de parler selon les classes sociales. Ce qu'on appelle un indicateur, c'est-à-dire qui est présent quelque soit le degré de formalité de la situation : la chute de /R/ ou de /l/ dans les post consonantiques finaux fenêtre > / incapable > [incapab] / ... Chevrot et al. : En résumé, plusieurs points émergent des études auprès d'enfants ou d'adolescents. Premièrement, dans les deux variétés de français considérées ici, la présence d'une consonne à l'initiale du mot suivant favorise la suppression du /R/ final. Deuxièmement, aussi bien en France qu'en Ontario, la comparaison entre lecture et conversation montre que la suppression est sensible à la situation de communication. Troisièmement, la variation réagit à certains facteurs sociaux : le statut des parents en France, le sexe et le lieu d'habitation en Ontario.

a. Variation sexuelle ou variation diagénique

✓ (voir Moreau, 1997, éd. : 258-265) :

Dans toutes les sociétés humaines, le sexe biologique constitue un facteur de différenciation sociale, dans la mesure où il détermine (de façon variable) le rôle social, le pouvoir économique et politique des individus, mais aussi les réseaux de relations. Généralement, l'instauration de cette inégalité sociale s'opère au détriment des femmes (voir Bourdieu, La domination masculine). Mais peut-être est-ce en train de changer...

Dans certaines communautés ethnolinguistiques la variation sexuelle est marquée de façon stable, en langue, voire imposée : ainsi, certains mots sont réservés aux femmes et d'autres leurs sont interdits. (comment concilier ce type d'observation avec la coupure saussurienne

langue/parole ?) Dans certaines sociétés, les femmes sont linguistiquement plus conservatrices car elles n'ont pas ou peu accès aux fonctions sociales (et donc aux réseaux sociaux) qui impliquent un contact avec d'autres variétés linguistiques et donc avec le changement linguistique. Ainsi, en anglais (Nouvelle-Angleterre, New York, Detroit, Philadelphie, Ottawa, Norwich et Australie), le suffixe –ing est plus souvent réalisé [in] (variante informelle) par les hommes et [i] (variante prestigieuse) par les femmes ; en franco-québécois de Montréal, les femmes prononcent plus souvent que les hommes les liquides /l/ dans les pronoms “ il ” et “ elle ”, Ce sont deux exemples classiques du fait que les femmes respectent plus la norme... En effet, de nombreuses études sociolinguistiques ont montré que les femmes ont généralement tendance, dans une même situation de communication, à utiliser plus de variantes conformes à la norme que les hommes. Labov (1972) et de Trudgill (1972), interprètent cela de la manière suivante : quand une variante est un changement linguistique en cours, les femmes l'utilisent plus que les hommes : elles ont donc tendance à innover, ce qui est paraît paradoxal par rapport aux données précédentes... Nous y reviendrons avec les travaux de Labov.

✓ **b. Variation générationnelle** (voir Moreau, : 20-26)

Les pratiques de la jeunesse sont caractérisées par d'importantes variations. D'après vous, à quoi peut-on les attribuer ? Elles sont liées en premier lieu liées aux processus d'acquisition et d'apprentissage langagières pendant lesquelles les erreurs sont nombreuses tant en situation informelle qu'à l'école. Outre ce facteur acquisitionnel, l'enfance est l'époque de l'acquisition du vernaculaire sous l'influence “ de la famille et des copains ”. Les enfants acquièrent “ la maîtrise de la phonologie et de la syntaxe qui se développent en intégrant les caractéristiques régionales et les marqueurs de classe sociale ” (Chambers, 1995). Quelque soit la classe sociale (et d'autant plus qu'on se situe aux extrémités de l'échelle), la prédilection pour le vernaculaire des pairs se renforce en général avec l'adolescence, puisque cette période est celle qui marque la construction d'une nouvelle identité sociale qui passe par une conquête d'autonomie par rapport aux parents. A partir du milieu de l'adolescence, les locuteurs apprennent à modifier certaines réalisations dans le sens des variantes standards, en lien notamment avec l'émergence d'un avenir professionnel et d'une ascension sociale.

✓ **Variation situationnelle (diaphasique)**

Selon les termes de F. Gadet, ce type de variation ne clive pas un groupe social mais concerne chaque individu, chaque sujet social. On dira que c'est une variation intra-individuelle, déterminée par la situation de communication, et notamment son degré de formalité : celle-ci peut-être envisagée de deux manières : soit objectivement, de l'extérieur soit subjectivement de l'intérieur (p. ex. passer à la télé ou un examen constitue objectivement un exercice formel, mais il peut être vécu de façon plus ou moins formelle par les protagonistes) On verra que W. Labov pour les besoins de ses enquêtes a conçu une sorte d'échelle de formalité des situations. Concernant l'acquisition de la capacité à l'adaptation situationnelle, Josiane Bernicot, (1992) : Les actes de langage chez l'enfant, Paris, PUF) affirme que non seulement " les enfants adaptent leurs interactions non verbales avant même d'apprendre à parler " mais qu'en outre " entre deux et quatre ans, les enfants maîtrisent déjà les différentes formes de la demande et choisissent celle qui est la plus adaptée à la situation d'interaction dans laquelle ils se trouvent " (Bernicot, 1992 : 154). La sensibilité aux facteurs sociaux et situationnels est donc précoce : Bauvois rapporte qu'une étude de Fischer (1958) en Nouvelle-Angleterre a montré que des enfants de 3 à 10 ans passaient d'une réalisation standard du suffixe -ing à une réalisation en [in], à mesure qu'une situation d'interview se détendait. Il n'est d'ailleurs pas rare d'observer des enfants débiter une intervention avec la norme qui prévaut entre pairs puis se reprendre : ainsi le fils d'une amie (6 ans), qu'un adulte taquinait à la fin d'un repas, entreprit de lui signifier qu'il l'ennuyait en lui disant " t'es chiant ", mais à peine [te] prononcé il s'interrompt, marqua une pause et finit par reformuler en " t'es pénible "... La présence de sa mère n'y était sans doute pas étrangère, et il avait donc très bien perçu (son auto-interruption et sa reformulation l'attestent) que chiant " était " incompatible la situation.

✓ Variation temporelle (diachronique)

C'est le changement linguistique : si on accepte la distinction de Saussure synchronie/diachronie (qui a quand même porté ses fruits) et l'étude de la langue en synchronie, on ne va pas s'y intéresser ici. Mais, une des premières démonstrations de Labov et de la sociolinguistique variationniste (étude de Martha's Vineyard, 1961) est d'avoir démontré (scientifiquement) que la variation en synchronie est le changement linguistique en train de se faire... C'est aussi le point de rencontre entre un système, une langue, et les facteurs sociaux qui commandent, influencent son usage, facteurs sociaux eux-mêmes plus ou moins évolutifs et changeants... On parle aussi de variation inhérente également intra-individuelle. Peut être liée à la fatigue, à la mémoire, à l'attention, cf. exemple de Gadet (1989 : 12) " le chef de gare pour le centre de surveillance, je répète, le chef de gare pour le cent(r)e

de surveillance ” Néanmoins, au moins pour cet exemple, ne peut-on pas penser que cette variation phonétique est due à un relâchement de l’articulation en fin d’énoncé, qui lui n’est pas dû au hasard : qu’en pensez-vous ? On peut faire l’hypothèse que l’information ayant déjà été donnée une fois, et la deuxième énonciation étant redondante, certaines parties du message vont pouvoir être réduites : on peut analyser ce phénomène de variation en tenant compte du contexte, en l’occurrence du fait qu’il ait été prononcé quelques secondes plus tôt. On peut déjà dire que la variabilité n’est pas aléatoire (même dans le cas de la variation inhérente). Si elle n’est pas aléatoire, c’est qu’une logique ou plusieurs logiques président à la distribution de la variation. Le projet de la linguistique variationniste peut donc être décrit schématiquement comme l’étude de la systématité et de la distribution de ces variantes.

CONCLUSION

On peut énoncer alors une nouvelle définition de la sociolinguistique : étude du langage dans son contexte social, à partir d’usages concrets recueillis en situations de communication authentiques. La sociolinguistique s’est constituée pour faire reconnaître, vraiment, une conception sociale de la langue. Pour reprendre les termes de W Labov, “ si la langue est un fait social, alors la sociolinguistique est la linguistique ”.

TD N°4

Question :

Associez le type de variation à sa définition

rend compte des
différences linguistiques
sur le plan social

rend compte des
différences linguistiques
sur le plan géographique

rend compte de
l'évolution des variétés
de langues dans le temps

rend compte des
différences linguistiques
sur le plan des niveaux
de langues

rend compte des
différences linguistiques
entre les hommes et les
femmes

Réponse

La variation diatopique

- **variation diastratique**

La variation diagénique

- **La variation diaphasique**
- **La variation diachronique**

TITRE : L'interférence

Le bain linguistique en Algérie s'organise autour de quatre langues présentes sur le marché linguistique. Il se compose essentiellement de l'arabe algérien (qui est lui-même divisé en plusieurs variétés régionales), du berbère et de l'arabe classique ou conventionnel (pour l'usage de l'officialité). A tout cela s'ajoute la langue française (première langue étrangère du pays). La société algérienne est donc bien une société bilingue dans la mesure où les deux langues, l'arabe et le français, sont constamment utilisées.

La sociolinguiste propose, de ce fait, de distinguer Le code switching, l'emprunt, la néologie à base française et d'autres phénomènes qui résultent de l'interpénétration des langues sont autant de phénomènes langagiers qui témoignent de la bilingualité du locuteur algérien : « *Les sujets parlants algériens développent en fait un langage hybride nourri à partir d'un brassage de langues et de cultures* » (Bahloul, 2009 : 257)

L'envie d'utiliser le français, représenté positivement dans plusieurs situations, a donné naissance à un phénomène sociolinguistique qui apparaît sous forme d'une utilisation fautive. C'est ce que les locuteurs algériens appellent « *le français cassé* » ou « *le français déformé* » ou même « *le français à l'algérienne* ».

« *Ne tombez pas les mots* » pour « n'insultez pas »,

« *couper la route* » pour « traverser la rue »,

« *tu casses mon tête* » pour « tu me casses la tête »

, ... sont autant d'exemples de ce phénomène.

Le phénomène de l'interférence se produit donc d'une langue à l'autre en présence de deux systèmes qui sont identiques sur des aspects et différents sur d'autres. Tout en utilisant la langue B, le locuteur se réfère aux traits de sa langue première ou langue maternelle, mais qui sont incompatibles avec celles de la langue B et choquent par conséquent le puriste.

Qu'est ce que l'interférence ?

Définitions

L'usage d'une langue étrangère subit incontestablement l'influence de la langue maternelle et de ses habitudes langagières.

1. L'interférence est l'utilisation d'éléments d'une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu. Cela peut aller de la variation stylistique presque imperceptible au mélange des langues absolument évident. Mackey (1976 : 414)
2. le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994) montre que l'interférence se manifeste à des niveaux d'ordre phonologique, morphologique et syntaxique.
3. On dit qu'il y a interférence « *quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible L2, un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue L1.* » (Kannas, 1994: 252).

Il est à noter que l'interférence est une pratique individuelle et involontaire. Elle est souvent considérée comme étant un écart par rapport à la norme.

4. Dans ce sens, Hassan (1974:171) la définit comme « *la violation inconsciente d'une norme d'une langue par l'influence des éléments d'une autre langue.* ».

Hamers considère l'interférence comme « *une déviation par rapport aux normes des deux langues en contact* » (1994 : 178).

5. L'interférence est souvent liée à une incompetence du locuteur bilingue dans la langue L2. Pour Hamers (1994 : 178), « *L'interférence se manifeste surtout chez des locuteurs qui ont une connaissance limitée de la langue qu'ils utilisent* ».

6. Hagège la considère comme « *un croisement involontaire entre deux langues. A grande échelle, l'interférence dénote l'acquisition incomplète d'une langue seconde.* » (1996 : 239).

- Les types d'interférence

a) L'interférence phonétique

La concomitance de deux codes chez le locuteur bilingue implique l'insertion d'une unité d'une langue dans une autre. Le phonème en tant que la plus petite unité constitutive du système de la langue constitue à son tour un lieu d'interférence. On parle d'interférence phonologique lorsqu'on arrive à identifier « [...] *un phonème de la langue cible par l'intermédiaire d'un phonème de la langue maternelle ; les deux phonèmes seront dès lors reconnus et réalisés comme étant absolument identiques* » ((Dweik, 2000 : 225), cité par Hasanat, 2007 : 211-212).

Les différences des systèmes phonologiques de l'arabe et du français entraînent la production d'un nombre important d'interférences dans le contexte algérien. Après avoir collecté, regroupé les erreurs relevant d'une interférence phonétique,

Surtout =sirtout , bassine =bassina, table= tabla, fourchette= fourchita , pochette= bochitta , place = blassa , placard = blacard , couverture = cofirtta, poste= bochtta

Commune= commine, blessure=blessire, télévision=téléfision, lampe=lamba

b) L'interférence sémantico-lexicale

Ce type d'interférence concerne les unités lexicales que le locuteur bilingue introduit dans son discours. Ce transfert interlingual se fait lorsqu'un terme donné appartenant à la langue source fait intrusion dans la langue cible. Il ne faut pas confondre l'interférence lexicale avec l'emprunt. Une distinction qui s'avère pertinente est que la première est un fait individuel et inconscient tandis que le deuxième est social.

Dans [ilalymɛgaru] le locuteur algérien us du mot [garu] au lieu de « cigarette ». Cette interférence est due à l'usage d'un emprunt à l'espagnol utilisé dans l'arabe algérien (et même dans le tamazight) Il s'agit du mot espagnol : « *cigarro* ». L'intégration de ce terme a été faite par aphérèse c'est-à-dire par la suppression de la première partie du mot pour n'obtenir que « *garro* »

Dans [ilasyfri] / [syfri] au lieu de « il souffre ». Il s'agit de l'usage de l'emprunt au français intégré dans le parler algérien [syfri].

Dans [purɟanjeləbakynotrɟwae] « pour gagner le bac une autre fois » on remarque une interférence à l'arabe en utilisant le verbe « gagner » (équivalent de « ربح » [rabiHa] en arabe) au lieu de « avoir » (« avoir le bac » et « avoir un diplôme »).

Dans ma femme a gagné un bébé au lieu « d'avoir » un bébé remarque une interférence de sens.

c) L'interférence syntaxique

L'interférence syntaxique est le résultat d'une méconnaissance des règles de la langue cible. Tabouret-Keller affirme que dans le domaine de la grammaire « *l'interférence linguistique déterminera des perturbations dans le jeu des règles de la syntaxe et dans celui du marquage fonctionnel spécifique de syntagmes* » (2008 :10). Il s'agit donc de l'introduction dans une langue du bilingue des unités ainsi que des combinaisons d'unités linguistiques provenant

d'une autre langue. Cela se produit lorsque le bilingue transfère certaines caractéristiques grammaticales de sa langue A à la langue B.

d) Le genre des noms

Une des caractéristiques de l'interférence est la confusion du genre des noms. Il s'agit d'une interférence morphologique où le genre de l'équivalent du nom en arabe influence celui du français. Par exemple :

Cet match	au lieu de	ce match
Une accident de une camion	//	un accident d'un camion
Une bateau	//	un bateau
Ce drogue	//	cette drogue
Je vais frappé un tour	//	je vais faire un tour
La deuxième poumon	//	le deuxième poumon
Le coupe du monde	//	la coupe du monde
Tu casse mon tête	//	tu case ma tête
Un arme	//	une arme
Le mer	//	la mer

A partir de ces exemples on remarque que le locuteur fait référence à l'équivalent féminin ou masculin du mot de sa langue maternelle.

e) La négation

La négation est d'un point de vue grammatical un point de langue qui recouvre des dimensions lexico-sémantiques et syntaxiques. Dans leur ouvrage *Grammaire méthodique du français*, Riegel, Pellat et Rioul résument le fonctionnement de la négation en français qui selon eux pose deux problèmes :

D'une part, l'expression de la négation varie en fonction des niveaux de langue et de la distinction entre l'oral et l'écrit. Ainsi, on constate que le terme *ne* est souvent omis à l'oral (je veux pas), alors qu'il connaît un emploi original, (« explétif » [...]) dans un niveau recherché (je crains qu'elle ne parte). D'autre part, l'incidence syntaxique de la négation ne recouvre pas toujours sa portée sémantique ; autrement dit, la place des termes négatifs n'indique pas automatiquement quel segment est affecté par la négation. (Riegel, Pellat et Rioul, 1998 : 410).

Un proverbe arabe traduit littéralement de l'arabe standard au français :

ألوقت كالسيف إن لم تقطعه قطعك

« *Le temps est couteau quand ne pas coupe il te coupe* » La structure de la négation dans cet énoncé est semblable à celle utilisée dans la phrase arabe où la négation précède le verbe. En arabe, bien qu'elle s'effectue différemment selon le type de la phrase, selon l'aspect du verbe et le temps exprimé, la particule de la négation précède toujours le verbe.

f) L'emploi de la préposition comme source de l'interférence

L'usage erroné de la préposition précise qu'une interférence avec le système prépositionnel arabe est à l'origine de ces erreurs et donc de cette particularité. La préposition est « *une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie des mots de relation [...]. Elle sert à relier des termes pour les intégrer dans une construction plus vaste.* » (Riegel, Pellat et Rioul, 1998 : 369). Elle introduit un élément devant lequel elle se place d'où son nom de pré-position. Elle forme avec son régime une unité syntaxique et sémantique. Il s'agit d'un terme subordonnant qui contribue à la construction et aussi à l'interprétation du sens de la construction qu'il introduit. Les auteurs précédemment cités expliquent dans ce sens : « *Qu'elles soient ou non porteuses d'un sens identifiable à travers la diversité de leurs emplois, les prépositions contribuent à l'établissement de relations sémantiques entre les termes qu'elles relient* » (1998 : 369). Chaque préposition a en effet un sens très divers selon le complément qu'elle introduit et le verbe dont elle dépend. Il existe des prépositions qui sont attachées à un des éléments qu'elles relient tels que *se souvenir de, donner à, penser à, sur l'honneur*, etc. C'est ainsi que certaines prépositions ont une relation avec la nature et le choix du verbe, avec le nom et la relation qu'il engage avec elles, etc.

Je donne pour les enfants au lieu de je donne aux enfants

Je vous conseille pour arrêter de fumer / Je vous conseille d'arrêter de fumer

L'usage de la préposition « *pour* » à la place de la préposition « *à* » est dû à une contrainte morphosyntaxique par analogie à la structure de la langue arabe. Il s'agit d'une interférence prépositionnelle en relation avec la nature de l'équivalent du verbe « *donner* » en arabe. En français ce verbe doit être accompagné de la préposition « *à* » (« *donner quelque chose à quelqu'un* »). Le recours au sémantisme de l'équivalent de « *donner à* » en arabe (« *اعطى ل* »)

- Je vais parler sur le tabac, la confusion entre la préposition « *sur* » et « *de* » (« *parler sur quelque chose* » au lieu de « *parler de quelque chose* » s'explique par une interférence avec l'arabe dialectal. Ce locuteur a pensé directement dans sa langue maternelle et a produit l'équivalent français de la phrase [natkalmÇala] ([naHdarÇla]) où « *على* » [Çala] est synonyme de « *sur* ».
- Il est mort dans la mer, dans cet énoncé, on dirait plutôt « *a péri en mer* » ou « *s'est noyé* ». L'usage de « *dans* » dans ce contexte est dû à une interférence avec le système de la langue arabe où le locuteur traduit littéralement [filbaħr] :
([fi] + [lbaħr] → [dã] + [lamɛr])
- Il est dans la France, il est important de signaler que les noms des pays en français se forment en utilisant la préposition « *à* » quand le nom est masculin à initiale consonantique. Quand le nom du pays est féminin ou quand il commence par une voyelle on utilise la préposition « *en* ». Ce qui est le cas dans cette production. Le mot « *France* » est féminin. Il convient donc d'utiliser la préposition « *en* ». L'usage erroné de la préposition « *à* » constitue dans cet énoncé une erreur interférentielle. Le locuteur fait appel à la structure de l'arabe et utilise « *dans* » qui traduit le plus souvent [fi] (« *في* »).

g) L'article contracté

L'article contracté se forme à partir de la fusion de deux morphèmes : une préposition (« *à* » ou « *de* ») et un article défini (« *le* » ou « *les* »). Le morphème amalgamé ou ce que les grammaires scolaires appellent "*la forme contractée de l'article*" n'existe pas en arabe. Le locuteur arabe produit les deux morphèmes séparément. Il est à noter que la détermination en

arabe se réalise en faisant précéder un « ال » au nom et que cet article vaut pour tous les noms qu'ils soient masculins, féminins, singuliers ou pluriels.

- Il est parti à le bateau des haraga , au lieu de aux bateau . L'usage de « à » + « les » dans cet énoncé est le résultat d'une interférence avec la forme arabe « في الباخرات » [fi al baxirat]. Une traduction mot à mot de cet énoncé a entraîné l'usage des deux prépositions.

h) L'emploi du pronom personnel complément

L'usage erroné des pronoms personnels en français et surtout des pronoms personnels compléments est l'une des erreurs les plus répandues. Ce genre d'imperfections interférentielles constitue une des caractéristiques du français dit « cassé ». Les pronoms personnels compléments remplacent en français un nom. Ils se placent devant le verbe aux temps simples et composés. Dans le cas de la négation, ils se placent entre la première négation et le verbe. Leur position est donc toujours avant le verbe. En arabe, ils ont la même fonction sauf qu'ils sont toujours suffixés au verbe et ils se placent après ce dernier. Une interférence des deux systèmes arabe et français fait que les locuteurs dont les propos sont les suivants placent les pronoms après les verbes :

- Le vague qui frappe lui, l'emploi du pronom personnel « lui » (au lieu de « le » -qui le frappe-) après le verbe. Cet usage est dû non seulement à une non maîtrise du système des pronoms personnels compléments en français mais aussi à une interférence avec le système de l'arabe qui est considéré comme plus complexe en ce qui concerne cette question.
- Ce sont des images qui touchent moi, le pronom « moi » à la place du pronom personnel complément d'objet direct « me » -qui m'ont touché-). L'usage de ce pronom après le verbe constitue une interférence avec le système de l'arabe.

i) L'emploi du pronom relatif

Les divergences entre le système des relatives arabes et françaises entraînent un certain nombre d'interférences et c'est ce qu'on a pu observer dans notre corpus. En français, le

pronom relatif introduit une proposition subordonnée et évite la répétition. La même fonction est attribuée à cet élément dans la relative arabe. La particularité du français en ce qui concerne l'emploi des pronoms relatifs réside donc dans le fait que la forme de ceux-ci dépend de leur fonction (qui : sujet, que : COD, etc.).

- Le pronom relatif « dont » n'existe pas en arabe.
- Ou « من » [men] l'invariable

Ainsi, « *que* » qui remplace un COD, « *qui* » qui remplace un sujet et « *où* » (complément circonstanciel de lieu ou de temps) ont un seul équivalent en arabe qui est le pronom relatif « الذي » [alaði] tout en l'accordant en genre et en nombre avec son antécédent). C'est cela qui explique l'emploi du pronom relatif « *qui* » au lieu de « *que* » dans les exemples suivants :

L'important **qui** a joué le match, erreur interférentielle commise par un des jeunes interrogés. C'est une confusion qui trouve son origine dans la particularité morphosyntaxique du pronom relatif arabe.

j) La forme pronominale des verbes

Les erreurs interférentielles en relation avec la forme pronominale des verbes. Les locuteurs se réfèrent soit à l'arabe standard soit à l'arabe dialectal lors de leurs productions en langue française.

- Inscrit au bac, **j'ai** inscrit au bac, le locuteur fait appel à l'arabe dans ses deux formes et c'est cela qui constitue la source de l'erreur commise dans l'usage de la forme pronominale du verbe « *inscrire* » (« *je me suis inscrit* » et non « *j'ai inscrit* »). l'accent est mis sur l'action faite par le sujet et non sur le sujet lui-même. En d'autres termes, l'acte se présente comme accompli. Ce qui justifie l'emploi de l'auxiliaire « *avoir* ».

Conclusion

Au cours de ce travail, nous avons voulu nous investir dans un domaine qui relie le fait linguistique à la sociolinguistique. Il s'agit d'une étude sur les manifestations de l'interférence utilisée en Algérie. Cet usage résulte du contact entre le français et l'arabe (avec ses variétés). C'est une réalisation particulière de la langue française liée, nous semble-t-il, à l'ensemble des

images et des représentations de cette langue et à la dynamique des systèmes linguistiques en présence, dans divers contextes. Cet usage constitue aussi une particularité du français parlé en Algérie.

TD N°5

Les types d'interférence

Question :

Associez un type d'interférence à un exemple familier

Réponse

- a) L'interférence syntaxique**
- b) L'interférence sémantico-lexicale**
- c) L'interférence phonétique**

TITRE : Emprunt linguistique

Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique?

Un emprunt est un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire, mais en l'adaptant généralement aux règles morphosyntaxiques, phonétiques et prosodiques de sa langue (dite «langue d'accueil»). Le terme emprunt est d'ailleurs discutable dans la mesure où il n'y a jamais ni contrat ni dette et dans la mesure où les mots n'ont pas à être rendus...

L'emprunt doit être clairement distingué de l'héritage qui, pour le français, correspond à l'évolution, par voie orale et selon des processus complexes, de mots latins et germaniques (fr. verre < lat. vitrum). Chaque langue est ainsi composée de mots « autochtones », qu'elle a créés ou hérités de ses racines, et de mots empruntés à d'autres langues. Le mécanisme de l'emprunt suppose des contacts entre les langues et entre les personnes. Un emprunt est d'abord effectué par un locuteur individuel ou par un groupe ; certains sont ensuite adoptés par la langue, d'autres disparaissent.

Quelques définitions:

- «Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé.» (Petit Robert, édition 1984).
- «Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne connaissait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. » (Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973).

D'où viennent les mots empruntés par le français?

Si le français découle dans une large mesure d'une évolution à partir du **latin**, il a également beaucoup emprunté à cette langue (album, maximum...), souvent dans un second temps, par l'intermédiaire des savants; parfois d'ailleurs, mot hérité et mot emprunté coexistent (sacrement et serment, fragile et frêle, etc.).

Le français a également beaucoup emprunté au **grec** (astronomie, dialogue, etc.), puis à **l'italien**, aux **langues germaniques**, enfin à **l'anglais** – qui constitue bien évidemment la source la plus féconde aujourd'hui – et à de très nombreuses autres langues.

Certains mots exhibent leur origine (paella, soprano, tee-shirt), mais d'autres ont des allures bien françaises, aussi bien dans leur sonorité que dans leur orthographe, et sont pourtant des emprunts: pamplemousse, du néerlandais; girafe, de l'arabe ; paquebot, de l'anglais.

Des langues intermédiaires et des allers-retours

Les mots suivent parfois des chemins complexes. Il existe ainsi des langues « de transit » par lesquelles des mots sont passés d'une langue à l'autre : c'est l'espagnol, par exemple, qui a livré au français, au XVIII^e siècle, le mot « tomate », provenant du nahuatl des Aztèques (tomatl). Le voyage des mots d'origine arabe est souvent remarquable à cet égard: « azur » vient du latin médiéval (lazurus) au XI^e siècle, par l'arabe (lâzaward) qui l'avait emprunté au persan (lâdjavard)...

Il arrive aussi qu'une langue emprunte un mot que celle-ci lui avait elle-même, précédemment, emprunté. De tels aller-retour sont fréquents entre le français et l'anglais (français: conter fleurette > anglais: to flirt > français: flirter).

L'importance des emprunts:

Estimation chiffrée

Il est évidemment difficile d'estimer précisément le nombre d'emprunts faits par une langue, voire même impossible puisqu'il s'en fait sans cesse. Afin de donner une idée de l'importance du phénomène, nous reprenons toutefois ici les informations fournies par H. Walter (1997) et fondées sur l'examen de diverses sources (Petit Robert et Larousse).

Annexe documentaire 18 © 2003 - SG / CIIP 2 EOLE

- Quelle langue parlons nous donc?

Annexe documentai Esquisse d'une chronologie des emprunts.

Les emprunts existent depuis qu'existent des langues et que les humains communiquent entre eux. Le latin empruntait au ligurien, au gaulois (langue celte); puis le gallo-roman au francique, à l'alémanique...; enfin, le français, issu de cet héritage, a emprunté dès ses

débuts aux langues régionales (occitan, picard, etc.), à l'arabe, au latin et au grec, puis à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais; aujourd'hui, l'immigration de populations importantes provenant de pays plus éloignés s'accompagne souvent de l'importation de produits nouveaux, de coutumes nouvelles, diversifiant encore la palette des langues sources.

L'intégration des emprunts dans la langue d'accueil

Les processus d'intégration d'un mot emprunté peuvent être complexes et diversifiés. Le mot peut être reproduit quasiment tel qu'il existe dans la langue source (soprano), mais même dans ce cas on observe généralement une certaine adaptation phonétique et prosodique (le r n'est plus «roulé» comme en italien, l'accent est placé sur la dernière syllabe, selon les règles habituelles du français). Le plus souvent, les mots empruntés subissent diverses adaptations phonétiques, prosodiques, morphologiques (des sopranos et non des soprani), en particulier lorsque le terme emprunté donne lieu à des dérivations (jogger à partir de jogging, sucrer à partir de sucre), voire sémantiques. Parfois, deux niveaux d'intégration sont en concurrence (rocker ou rockeur ?). Lorsque l'intégration est maximale, l'origine du mot ne transparaît plus: choucroute (all. sauerkraut), banque (it. banca). On remarquera encore que certains emprunts sont à la base de particularités phonétiques et orthographiques de la langue : la lettre «k» est systématiquement liée à des mots empruntés; la combinaison graphique «fj-», qu'on trouve dans fjord et fjeld (plateau rocheux usé par un glacier continental) marque des emprunts au norvégien; la terminaison «ing» provient d'emprunts à l'anglais jogging, parking, footing...

Pourquoi les langues empruntent-elles des mots?

Les emprunts servent d'abord à désigner un référent nouveau, provenant d'une autre culture et qui n'a pas encore de dénomination: l'élément lexical est alors introduit avec la chose qu'il désigne. «Suivre la voie de l'emprunt revient du même coup à reconstruire un mouvement commercial (cf. sucre) ou à évoquer un point de civilisation (cf. gothique, sarbacane).» (Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, A. Rey [Ed.], p. 685). Les langues empruntent également avec une fréquence particulière aux langues qui jouissent d'un grand prestige, dont la culture est rayonnante ou l'économie florissante : l'arabe au Moyen Age, l'italien au XVIe siècle, le français au XVIIIe siècle, l'anglais depuis le XIXe siècle... Parfois l'influence est globale, parfois elle est liée à un domaine particulier de la vie sociale (cuisine, spectacle, etc.). Le souci d'originalité, de nouveauté, la volonté d'être à la mode, de faire jeune, l'air du temps, jouent ainsi également un rôle important.

Les emprunts: un enrichissement ou une menace?

L'histoire des langues montre clairement que les emprunts constituent un phénomène normal, universel, qui participe largement de la dynamique des langues et de l'élargissement de leur vocabulaire. De ce point de vue, ils représentent un enrichissement des langues et une manifestation des contacts qu'elles entretiennent entre elles. Pourtant, les emprunts sont souvent perçus aussi comme une menace, en particulier lorsqu'une langue emprunte massivement à une autre qui se trouve en position de domination économique ou démographique. C'est le cas, aujourd'hui, chez les francophones mais aussi dans d'autres aires linguistiques, face à l'anglais. Et ces craintes donnent lieu à la publication d'ouvrages visant à défendre le français contre l'invasion de l'anglais, contre le franglais, ou à la constitution d'organismes terminologiques chargés de créer des termes – techniques avant tout – permettant d'exprimer, «selon le génie de la langue», les nouveautés.

De telles craintes s'expriment parfois en Suisse romande à l'encontre de l'influence de la langue allemande. Certains ouvrages ont pu parler de «germanisation rampante», de «frallemand», en cherchant à extirper du français de Suisse romande tous les germanismes qu'il comportait (schuss, tournus, etc.), même lorsque les termes incriminés n'en sont pas (lui aider, etc.).

CONCLUSION

Ces critiques à l'encontre des emprunts expriment dans certains cas une position raisonnable qui vise au maintien d'une certaine identité linguistique et de la vitalité d'une langue, mais elles correspondent parfois aussi à une position extrême de repli, de fermeture, au nom d'une pureté fantasmatique de la langue qui, de fait, n'a jamais existé.

TD N°6

Emprunt linguistique

Question :

Dites quel est la langue d'origine des exemples d'emprunts suivants :

Short, scénario, nord, fiesta, balcon, jupe , bizarre, tennis, tornade, calembour, baroque, récif, guerre, alcool, café, bûche, matelas, fauteuil, croissant, budget, gratin, sud, pintade, chimie, goudron, trêve, sabre, girafe, maréchal, hasard, ouest, magasin, chouette, est, kiosque, turban, crapaud, divan, algèbre, solfège, amiral, mascarade, sirop, macabre. Agenda, guitare, abricot, piano.

Réponse

Arabe	anglais	Allemand	Italien	espagnol	Portugais	Turc
Récif	Short	Guerre	scénario	fiesta	Calembour	Café
alcool,	tennis	Bûche	balcon	bizarre	Baroque	Divan
Matelas	nord	Fauteuil	croissant	tornade	Pintade	Kiosque
Chimie	budget	Trêve	gratin	Agenda		Turban
Goudron	Sud	Sabre	solfège	guitare		
Girafe	ouest	maréchal	piano	abricot		
Hasard	Est	Crapaud				
Magasin		Chouette				
Amiral		Crapaud				
mascarade		algèbre				
Jupe						
Sirop						
Macabre						

TITRE : L'alternance codique

Les différentes approches

Dans le dictionnaire de sociolinguistique, Ndiassé THIAM (1997) distingue plusieurs types d'approches en définissant la notion de l'alternance codique.

Les cinq catégories avancées par Ndiassé THIAM (ibid. : 33-35) correspondent à plusieurs approches de l'alternance codique.

a)- **L'approche dite fonctionnelle ou situationnelle** relative aux travaux de John GUMPERZ dont l'objet était « d'analyser les effets de contact de langues et d'étudier les fonctions conversationnelles et pragmatiques des alternances codiques comme éléments modulateurs du discours » (THIAM, ibid. : 33-34).

b)- **L'approche linguistique (ou structurale)** s'inscrit principalement dans la lignée de la sociolinguistique variationniste de William LABOV, elle privilégie de dégager les règles formelles régulières dans les segments mixtes et de déceler les contraintes qui régissent l'alternance codique (POPLACK, SANKOFF, etc.)

c)- **Les approches de type psycholinguistique** notamment celle de Carolle MEYERSSCOTTON développée à partir de la thèse de John GUMPERZ, stipule que les motivations de l'alternance codique sont occasionnelles, accidentels et idiosyncrasiques dépendantes de l'activité langagière et du sujet parlant lui-même. Ce type d'alternance codique nécessite des capacités linguistiques très développées de la part du locuteur.

d)- **L'approche taxinomique** cherche essentiellement à lister les fonctions de l'alternance codique en s'appuyant sur des données observables dans différents corpus. Les listes ne sont jamais définitives vu la complexité des situations. Les chercheurs de l'école de BâleNeuchâtel (PY, LÜDI et GROSJEAN) se sont penchés aux stratégies de gestion des deux codes, manifestées par les marques transcodiques. Ndiassé THIAM a souligné également que les types de classification des motivations sociales de l'alternance codique proposés par certains auteurs ont rendu ambiguë la distinction entre l'alternance codique et le mélange de code.

e)- **L'approche conceptualiste** consiste, souligne Ndiassé THIAM (ibid. : 35), « à construire un modèle de la façon dont l'alternance codique s'organise » en se basant sur des notions

abstraites et des modèles pré-existants. Ainsi, d'autres modèles ont vu le jour, comme la théorie de « l'accommodation discursive » de GILES et la théorie du « marquage » de Carolle MEYERS-SCOTTON.

Définitions

L'alternance codique, par définition, est l'usage alternatif de deux codes dans une conversation. Une telle définition peut signifier d'une manière générale et avec beaucoup de réserves, qu'il s'agit de conversations bilingues.

En effet, s'il est nécessaire de remonter aux travaux des spécialistes, notamment John GUMPERZ (1972, 1982, 1989a), Shana POPLACK (1988), Carol MEYERS-SCOTTON (1993), qui ont étudié le phénomène, c'est précisément pour aboutir à une définition englobant un certain nombre de traits et de critères que l'on doit mettre en exergue avec la réalité de notre population d'enquête. L'alternance codique dans la conversation peut se définir par John GUMPERZ (1989a : 57) comme : la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. Le plus souvent l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu'un locuteur utilise une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l'affirmation de quelqu'un d'autre.

Ce qui attire l'attention dans cette définition c'est l'aspect linguistique qui caractérise l'échange verbal par la présence des énoncés de deux systèmes différents, là où la juxtaposition et la succession laissent entendre que les locuteurs produisent des énoncés bilingues structurés grammaticalement sans qu'il y ait une rupture au niveau de la forme. Dans ce cas là, il s'agit d'habitudes verbales acquises ou apprises spécifiques aux sujets parlants bilingues, ce qui renseigne aussi sur l'appropriation partielle ou totale de la grammaire des deux langues ainsi qu'une grammaire commune ayant une fonction régulatrice des échanges, où la qualité des énoncés alternés est prise en compte comme fondamentale assurant la communicabilité et l'interaction. A partir de là, l'accent peut être mis sur le rôle de l'alternance codique dans la régulation du discours du locuteur bilingue ou supposé bilingue. On peut souligner également, que cette définition s'inscrit dans une perspective fonctionnelle d'orientation interactionnelle. Elle repose essentiellement sur le fait conversationnel où les locuteurs sont inconscients car l'objectif principal est l'intercompréhension, et c'est pourquoi d'ailleurs John GUMPERZ distingue l'alternance codique conversationnelle et l'alternance codique situationnelle.

A l'instar de John GUMPERZ (1989a), Shana POPLACK (1990 : 37) définit l'alternance codique comme : la juxtaposition de phrases ou de fragments de phrases, chacun d'eux est en accord avec les règles morphologiques et syntaxiques (et éventuellement phonologiques) de sa langue de provenance.

L'alternance de codes peut se produire à différents niveaux de la structure linguistique (**phrastique, intra-phrastique, interjective**). Dans cette perspective, il est à noter qu'il est beaucoup plus question de respecter les structures syntaxiques et morphologiques des deux langues. Car comme le fait remarquer l'auteur cela peut concerner aussi bien une phrase qu'une partie d'une phrase, pourvu que les énoncés alternés répondent aux normes : syntaxique, morphologique et phonologique de l'une des deux langues. Désignée du point de vue linguistique, l'alternance peut toucher aussi bien la structure syntaxique au niveau intraphrastique, que les niveaux morphologique et phonologique au niveau extraphrastique. Shana POPLACK (1988 : 23) affirme aussi que : « *L'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives* ».

Les types d'alternances codiques

Etant donné le nombre de travaux qui ont porté sur le phénomène d'alternance codique ainsi que les modèles proposés par les spécialistes, nous présentons trois types d'alternances codiques qui nous semblent complémentaires, il s'agit plus précisément des typologies de Shana POPLACK, de John GUMPERZ et de Louise DABENE et Jacqueline BILLIEZ.

La typologie de POPLACK Shana POPLACK (ibid. : 23), distingue trois types d'alternance codique en s'appuyant sur deux contraintes linguistiques : la première concerne la contrainte du morphème libre où l'alternance peut se produire entre un morphème et un lexème. La seconde renvoie à la contrainte d'équivalence des éléments juxtaposés où la régularité syntaxique est fondamentale.

a)- **L'alternance codique inter-phrastique (phrastique)**,

renvoie à l'usage alternatif de segments longs de phrases ou de discours ou les énoncés sont juxtaposés à l'intérieur d'un tour de parole. Dans ce type d'alternance codique le locuteur cherche une facilité ou une fluidité dans les échanges.

b)- **Dans l'alternance codique intra-phrastique**

les éléments grammaticaux des deux langues doivent se plier aux positions qu'ils occupent à l'intérieur des structures syntaxiques. L'alternance peut affecter également des mots (par exemple un préfixe ou un suffixe de l'arabe dialectal lié à un lexème du français). La mobilisation des éléments des deux langues implique une maîtrise bilingue. Première

d) **L'alternance codique extra-phrastique**

Apparaît dans le cas d'une insertion d'un segment court ou d'une expression figée (stéréotypés) ou des locutions idiomatiques dans un segment monolingue. Ce type d'alternance codique se réalise en fait sans contraintes syntaxiques. La contrainte d'équivalence a été appliquée par Shana POPLACK (1988) aussi aux langues éloignées tamoul/anglais et finnois/anglais. Cette règle s'est révélée significative et pertinente. Par ailleurs, il était question de mettre l'accent sur la distinction entre l'alternance codique et l'emprunt opérée selon des critères liés à aux aspects grammaticaux spécifiques à chacune des deux langues et à l'insertion sans que certains éléments des deux langues alternées ne soient croisés ou répétés. En se basant sur l'alternance codique fluide et l'alternance codique balisée, Shana POPLACK (ibid. : 23) a soulevé la difficulté de distinguer l'alternance codique de l'emprunt vu la fréquence de ce dernier qui est souvent inséré comme unité isolée dans des structures syntaxiques de la langue emprunteuse en obéissant aux règles grammaticales des deux systèmes. Ainsi, pour identifier l'emprunt par opposition à l'alternance codique, elle a tenté une analyse basée sur des critères morphologiques et syntaxiques ainsi que des méthodes distributionnelles quantitatives.

La typologie de GUMPERZ John GUMPERZ

On distingue l'alternance codique **situationnelle** et l'alternance codique **conversationnelle** ou métaphorique :

a)- L'alternance codique situationnelle

Elle est liée aux différentes situations de communication. Elle dépend des activités et des réseaux distincts mais également de l'appartenance sociale du locuteur. Les ressources langagières du répertoire sont mobilisées d'une manière séparée selon le thème abordé et le changement d'interlocuteurs.

b)- L'alternance codique conversationnelle

Correspond beaucoup plus à l'emploi de deux langues dans la conversation comme stratégie et ressource communicative.

L'alternance est moins consciente, automatique et échappe au contrôle du locuteur. Elle s'opère au niveau syntaxique, phonologique et morphologique. John GUMPERZ (1989a : 73-83) dégage à ce propos six fonctions conversationnelles de l'alternance codique :

- la fonction de citation,
- la fonction de désignation d'un interlocuteur,
- la fonction d'interjection,
- la fonction de réitération,
- la fonction de modalisation d'un message
- la fonction de personnalisation versus objectivation.

La typologie élaborée par Louise DABENE et Jacqueline BILLIEZ (1988) à partir de l'analyse des pratiques langagières des jeunes issus de l'immigration s'avère nécessaire dans notre travail dans la mesure où elle met l'accent sur les insertions des éléments des langues en présences selon une dimension discursive. Les études sur le parler bilingue des immigrés²⁴ se sont intéressées aux « différents modes d'insertion dans le discours » (DABENE 1994 : 94).

De leurs recherches ressort une classification des types d'alternances codiques et des stratégies différentes. On constate à travers cette typologie un lien entre ces recherches et celles de John GUMPERZ (ibid.) et de Shana POLACK (1980) voire une complémentarité : Types d'alternances codiques **inter-intervention intra-intervention inter-acte intra-acte** segmentale unitaire insert incise
Tableau 8 : Figure représentant la typologie proposée par Louise DABENE (1994 : 95).

- L'alternance codique inter-intervention

Elle surgit entre deux tours de parole d'un même locuteur qui renonce par choix à une langue en recourant à l'autre, ou encore quand il s'agit de changement de langue d'un locuteur à l'autre entre deux interventions.

- Les alternances intra-intervention

Comprennent l'alternance inter-acte qui se produit entre deux actes de parole, et l'alternance intra-acte qui se produit à l'intérieur d'un même acte de parole. Celle-ci est divisée à son tour en : alternance segmentale et alternance unitaire. Cette bipartition correspond à la longueur de l'alternance, dans l'alternance segmentale il s'agit de segments de phrase marquant ainsi un changement de langue ; dans l'alternance codique unitaire il s'agit de l'alternance d'un seul item où on distingue entre deux types : l'insert et l'incise.

La première (insert) concerne les unités sans aucune fonction syntaxique comme les tournures exclamatives, les insultes ou les termes modalisateurs qui ponctuent le discours oral, ce que Shana POPLACK appelle les tags. Le second (incise) correspond aux unités insérées dans des segments syntaxiquement intégrés proche de l'emprunt « mais il s'en différencie dans la mesure où il relève généralement de l'initiative individuelle » (DABENE, ibid. : 95). Comme nous l'avons signalé plus haut, les enquêtes auprès des populations migrantes montrent que leur parler bilingue recouvre des stratégies argumentatives différentes. Il s'agit d'alternances codiques à fonction convergente (l'adhésion, l'identification et la connivence), et des alternances codiques à fonction divergente (discours de commentaire, le discours de citation, la rupture métadiscursive et la rupture du registre ou du thème) (DABENE & BILLIEZ, 1987). D'autres orientations de recherche Il existe en outre d'autres orientations qui reposent sur le choix des codes, en considérant l'alternance codique entre pairs provoquant une certaine intimité où on souligne la complicité des participants. D'après Carol MYERS-SCOTTON (1983) il s'agit du principe de coopération adopté comme stratégie par le locuteur bilingue motivé par l'accomplissement de la communication. En s'appuyant sur les travaux de John GUMPERZ, Carol MYERS-SCOTTON (1986, 1993) propose une approche sur les motivations de l'alternance codique opposée à celle de David SANKOFF et Shana POPLACK (1981), selon laquelle les motivations de l'alternance codique sont considérées comme accidentelles et idiosyncrasiques. En s'inscrivant dans une perspective similaire à celle de Louise DABENE et Jacqueline BILLIEZ, les travaux des chercheurs suisses préconisent de repérer les caractéristiques du parler bilingue en

s'intéressant à l'étude des marques transcodiques (LÜDI & PY, 2003, GROSJEAN, 1984). Il s'ensuit que le parler bilingue est une forme de choix de langue et l'emploi de la deuxième langue du locuteur bilingue ne doit pas être évaluée comme celle du natif (GROSJEAN, 1987). Les travaux récents lancés par Bernard ZONGO (2004, pp. 32-42) se réfèrent à une approche par perspectives, cette dernière se base sur quatre perspectives :

- Primo, l'approche acquisitionniste,

elle repose sur les questions d'acquisition et d'apprentissage des langues, certains considèrent l'alternance codique comme stratégie d'acquisition d'une deuxième langue, d'autres comme obstacle qui perturbe les processus d'apprentissage et d'acquisition et par conséquent pousse l'apprenant à procéder par simplification et par surgénéralisation en versant dans l'interférence.

- Secundo, la perspective glottopolitique,

Elle est basée sur quatre axes, l'axe diachronique selon lequel l'alternance codique est considérée comme une étape des mutations linguistiques. On la considère selon cette perspective comme un fait pour évaluer une étape de transfert des langues spécifique, ou encore pour des situations d'acculturation ou d'assimilation. Sur le plan synchronique, il s'agit d'examiner l'alternance codique comme résultant de la coexistence de deux langues dans une sphère sociale compte tenu des clivages entre la gestion des langues voire des corpus et la dynamique sociale. Toujours à propos de l'alternance codique, on peut, à travers les représentations, étudier le métadiscours des locuteurs sur leurs pratiques langagières, et le degré de conscientisation envers les formes et les normes linguistiques et sociolinguistiques. Enfin, les interventions politiques in vitro sur la (les) langue(s) et les corpus, qui consistent à accorder un statut à une langue donnée.

- Tercio, la perspective formaliste

S'appuie sur quatre types de problématiques qui consistent à identifier les aspects structuraux de l'alternance codique pour dégager des règles grammaticales qui régissent son fonctionnement. L'approche formaliste considère l'alternance codique comme constituant un système autonome possédant ses propres règles de fonctionnement, lexicales, syntaxiques et conversationnelles. Elle tente également d'identifier les typologies de l'alternance codique et évaluer formellement l'évolution des différentes grammaires et les discours qui les soutiennent au sein d'une communauté donnée pour ainsi étudier les compétences des sujets

parlants. L'autre aspect qui prédomine dans cette approche est l'établissement d'une grammaire de l'alternance des langues en contact.

- Quarto, la perspective interactionniste

S'articule autour de deux problématiques, les motivations du choix des codes et leur alternance et ce à quoi aspire le sujet parlant lors de la communication. Elle se base essentiellement sur l'interprétation du phénomène comme stratégie de communication ; elle vise à décrire les facteurs microsociolinguistiques et macrosociolinguistiques ainsi que les fonctions discursives et conversationnelles ayant un rapport avec les normes sociales, les relations interpersonnelles et l'alternance codique. Il reste entendu que ces approches sont admises pour la simple raison qu'elles concernent des cas de figures qui présentent des différences selon la parenté et l'éloignement entre les langues, leur statut et leur fréquence dans l'usage. Il a été question dans ces quelques pages de présenter certains éclairages théoriques concernant la notion d'alternance codique dans le champ de la recherche sociolinguistique afin de mettre l'accent sur quelques caractéristiques fondamentales qui le sous-tendent. Il ressort des abondantes études qu'il s'agit d'un phénomène complexe vu la complexité des pratiques langagières bilingues qui diffèrent selon les locuteurs et les situations.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons dire à partir des caractéristiques soulevées que les alternances codiques jouent un rôle important dans l'organisation de la parole en interaction que nous avons qualifiée de bilingue/exolingue. Elles apparaissent tout à la fois comme indices de la dynamique interactionnelle et comme signal vivant de l'interlocution. En fait, Amina Bensalah (1998.b : 49) a conclu que : « l'alternance des langues considérée comme marqueur énonciatif est une véritable rhétorique, c'est-à-dire une praxis, une action effective dans et par l'interaction »

TD N°7

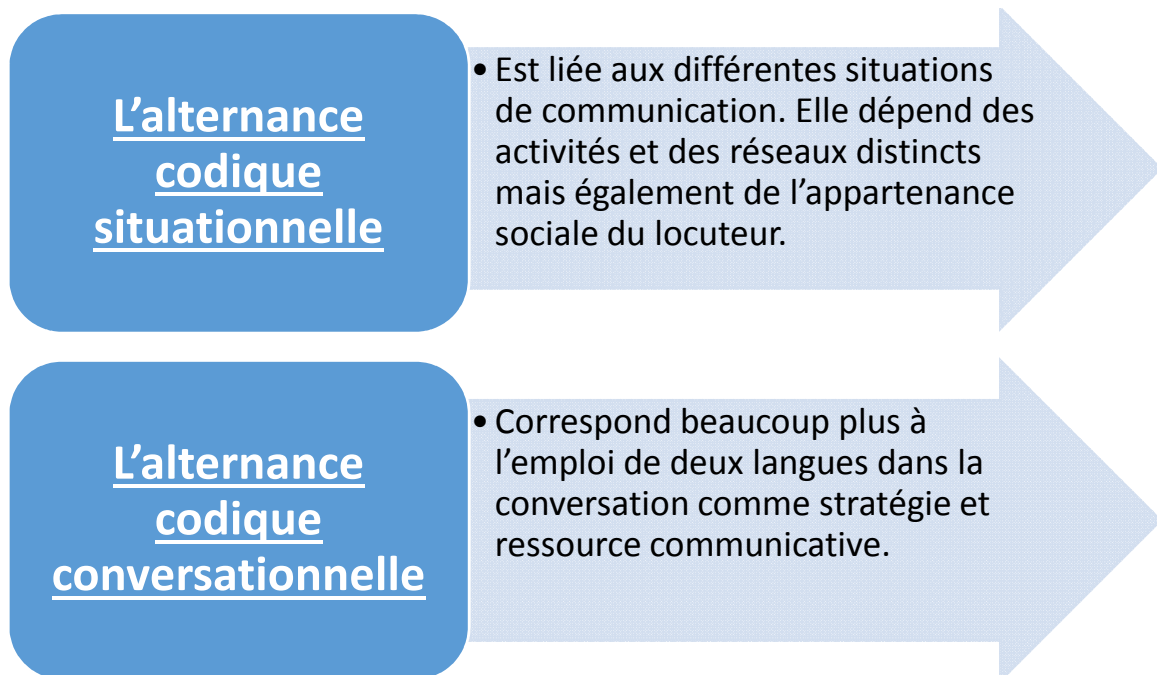
Alternance codique

Question :

Associez le type d'alternance codique à sa définition

- Est liée aux différentes situations de communication. Elle dépend des activités et des réseaux distincts mais également de l'appartenance sociale du locuteur.
- Correspond beaucoup plus à l'emploi de deux langues dans la conversation comme stratégie et ressource communicative.

Réponse



Semestre II

TITRE : Notion de représentations linguistiques

Une langue est souvent définie comme moyen de communication. C'est donc un instrument, comme tout autre instrument dont on se sert, quand on en a besoin et que l'on range après. Mais les rapports que nous avons avec nos moyens de communications diffèrent de ceux que nous avons avec les outils que nous utilisons (le marteau, les ciseaux...) il existe tout un ensemble de sentiments des locuteurs face à leurs langues et aux variétés des langues et à ceux qui les utilisent. On peut aimer ou ne pas aimer le marteau, mais cela ne change rien à la façon dont on se sert de cet instrument, alors que les attitudes envers les langues ont des retombées sur les comportements linguistiques. Il y a ce qu'on pourrait appeler des regards sur les langues, des images de la langue, des normes qui peuvent être partagées par tous ou différenciées selon certaines variables sociale et qui génèrent des attitudes des sentiments, des comportements eux-mêmes différenciés. «Un usage n'existe pas sans représentation et que l'interaction entre les pratiques et la représentation de ces pratiques, constitue un ensemble indissociable.» (1) J. LE DU & Y. LE BERRE, de leur côté, soulignent que « Les langues ne se rencontrent pas seulement, dans la réalité observable. Leurs contacts dans l'imaginaire sont, également, complexes et importants à connaître.» (2)

Les notions de « représentations et d'attitudes » sont toutes les deux empruntées à la psychologie sociale et présentent de nombreux points de rencontre. Elles sont parfois utilisées l'une à la place de l'autre. Beaucoup d'auteurs préfèrent néanmoins les distinguer.

La notion de représentation est, aujourd'hui, de plus en plus, présente dans le champ des études, portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. « Un grand nombre de recherche en sociolinguistique ont montré l'influence déterminante des pratiques de toute nature sur les représentations...

Quelques définitions

Attitudes et représentations

Les informations dont dispose un individu sur un objet particulier constituent ainsi son stock de croyances sur l'objet. Ces croyances peuvent être motivées par des informations objectives, comme elles peuvent s'appuyer sur des préjugés ou des stéréotypes. Elles peuvent aussi être modifiées et évoluer. Les attitudes organisent des conduites et des comportements

plus ou moins stables, mais ne peuvent pas être directement observées. Elles sont généralement associées et évaluées par rapport aux comportements qu'elles génèrent.

Les stéréotypes

On considère généralement que le stéréotype constitue une forme spécifique de verbalisation d'attitudes, caractérisé par l'accord des membres d'un même groupe autour de certains traits, qui sont adoptés comme valides et discriminants pour décrire un autre (l'étranger) dans sa différence (Tajfel 1981 : 115). Le stéréotype affiche ainsi les perceptions identitaires et la cohésion des groupes. Il donne des grilles de lecture, par la comparaison et l'opposition aux traits attribués à d'autres groupes. L'important n'est ainsi pas de décider si le stéréotype est "vrai", mais de savoir le reconnaître comme tel, et de reconnaître sa validité pour un groupe donné, dans la manière dont il affecte les relations entre les groupes et corollairement.

Les stéréotypes identifient des images stables et décontextualisées, schématiques et raccourcies, qui fonctionnent dans la mémoire commune, et auxquelles adhèrent certains groupes. Le degré d'adhésion et de validité que leur portent certains groupes de locuteurs ou des individus peuvent être liés à des conduites, à des comportements linguistiques et à des comportements d'apprentissage.

Les représentations

Au cours du XXème siècle se sont développés progressivement des travaux portant sur l'apparition, la nature et la structure des « représentations sociales ». Pour Jodelet (1989), une représentation sociale est "une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social". Les représentations apparaissent alors déterminantes dans la gestion des relations sociales, tant du point de vue des conduites que de la communication. Les définitions traditionnelles chez les psychologues sociaux insistent sur trois aspects interdépendants qui caractérisent les représentations : leur élaboration dans et par la communication, la (re)construction du réel et la maîtrise de l'environnement par son organisation : « Analyser une représentation sociale, c'est tenter de comprendre et d'expliquer la nature des liens sociaux qui unissent les individus, des pratiques sociales qu'ils développent, de même que les relations intra et intergroupes. » (Bonardi & Roussiau 1999 : 25).

Moscovici 1961 insistait déjà sur deux processus à l'œuvre dans la formation et le fonctionnement des représentations sociales : celui d'objectivation d'abord, qui rend compte

de la manière dont un individu sélectionne certaines informations plus expressives pour lui et les transforme en images signifiantes, moins riches en informations mais plus productives pour la compréhension ; celui d’ancrage ensuite, qui permet d’adapter pour l’incorporer l’élément moins familier au sein des catégories familières et fonctionnelles que le sujet possède déjà : « L’ancrage permet d’accrocher quelque chose qui est nouveau à quelque chose qui est ancien, et donc qui est partagé par les individus appartenant à un même groupe » (Guimelli 1994 : 14). Autrement dit, il s’agit de rendre intelligible ce qui est nouveau ou étranger et de permettre une meilleure communication en offrant des outils communs d’analyse des événements.

Les représentations sociolinguistiques

Aujourd’hui la notion de représentation est de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. La langue est, avant tout, “un ensemble de pratiques et de représentations” affirme J.L.Calvet (1999 :165).

C’est la sociologie du langage, un des domaines de la sociolinguistique, qui s’occupe de sérier les attitudes et les représentations des locuteurs vis-à-vis des pratiques linguistiques (Messaoudi, 2003 : 4).

Nommée aussi représentation sociolinguistique, c’est une catégorie des représentations sociales. Même si la notion, d’un point de vue épistémologique, fonctionne de manière autonome dans certains secteurs des sciences du langage, il convient de situer la problématique des représentations par référence à son champ disciplinaire originel : la psychologie sociale. (Boyer.H, 1990 :102).

En ce qui concerne les sociolinguistes, il s’agit d’une certaine vision ou perception que les locuteurs se font des langues, cette forme de connaissance peut être fausse ou écran.

De nombreux travaux de sociolinguistes qui, à l’instar de William Labov, ont tenté de cerner ces aspects subjectifs articulés aux comportements des locuteurs, même de façon paradoxale, comme l’exprime dans un entretien, la déclaration particulièrement condensée de cet adolescent, “ma langue c’est l’arabe, mais je la parle pas” (17)

La sociolinguistique, depuis sa constitution comme discipline autonome, accorde un intérêt particulier à l’étude des différents phénomènes épilinguistiques. Ces derniers constituent aujourd’hui, un outil d’observation tellement efficace que l’étude des représentations des langues, repérables à travers les attitudes et les opinions des locuteurs, soit incontournable

dans de nombreux phénomènes sociolinguistiques et sociaux, tels l'évolution et le devenir de tout parler.

Autrement dit, les représentations linguistiques peuvent renseigner sur les raisons profondes du choix des codes. Ces mêmes représentations qui génèrent les pratiques linguistiques, génèrent aussi les attitudes vis-à-vis des langues en présence, « il y a derrière chaque langue un ensemble de représentations explicites ou non, qui expliquent le rapport à cette langue sous forme d'attachement ou de répulsion » (J.L. Calvet, 1999 :82). Ce sont les idées préconçues sur la langue ou ses locuteurs qui font que celle-ci soit valorisée et adoptée ou refusée et rejetée.

Par ailleurs, Canut et Houdebine (1998 : 23) soulignent que l'analyse des représentations et celles des pratiques linguistiques se complètent :

« L'analyse de l'imaginaire linguistique, des imaginaires, attitudes, représentations, opinions, croyances, etc.- tous ces termes se valent venus d'ici et là, qui tentent de cerner ce champ- a pour principal objectif, selon moi de permettre de dégager une partie de causalité de la dynamique linguistique et langagière. D'où la nécessité d'étudier les comportements et les attitudes des locuteurs, d'observer les productions et de ne pas se contenter de recueillir les paroles des sujets afin d'en dégager leurs représentations, celles-ci pouvant varier selon les situations, les interactions...».

Conclusion

C'est dans cette optique qu'en puisant dans la psychologie sociale ces notions précitées, nous nous retournant dans le chapitre qui suit, vers la sociolinguistique afin de les mettre en pratique à travers une analyse quantitative et qualitative de ce phénomène, en l'occurrence les représentations sociolinguistiques.

TD N°8

Notion de représentation linguistique

Question

Qu'est ce qui laisse dire que les représentations linguistiques peuvent renseigner sur les raisons profondes du choix des codes ?

Réponse

Ce sont les idées préconçues sur la langue ou ses locuteurs qui font que celle-ci soit valorisée et adoptée ou refusée et rejetée.

TITRE : Comportement et attitudes sociolinguistiques

Introduction

La langue n'est pas seulement un instrument de communication, mais un symbole d'appartenance et un facteur d'intégration sociale. Il existe en effet tout un ensemble d'attitudes, de sentiments des locuteurs face aux langues, aux variétés de langues et à ceux qui les utilisent. Plus souvent, à la langue correspond une communauté « civilisée » et aux dialectes des communautés « sauvages ». Ces stéréotypes ne concernent pas seulement les différentes langues, mais également les variantes géographiques des langues qui sont souvent classées sur une échelle de valeurs. On entend donc par attitude linguistique, l'ensemble des opinions explicites ou implicites sur l'usage d'une langue.

Préjugés

On raconte que Charles Quint parlait aux hommes en français, en allemand à ses chevaux et en espagnol à Dieu. Tullio de Mauro cite un proverbe du XVII^e siècle qui dit que : « **l'Allemand hurle, l'Anglais pleure, le Français chante, l'Italien joue la comédie et l'Espagnol parle** » (Calvet 1996 : 47).

D'une part, on utilise tout un éventail de qualificatifs, dialecte, jargon, charabia, patois, pour signifier tout le mal que l'on pense d'une façon de parler et d'autre part, on idéalise une autre façon de parler en la traitant de « pure », de « norme », de « belle », de « claire »... D'où viennent de telles appréciations ? D'un imaginaire sur les langues, dû à la possibilité de tout phénomène linguistique d'être regardé, évalué, jugé.

Le locuteur peut se retrouver dans deux situations : soit, il valorise sa pratique langagière (sécurité linguistique), soit au contraire, il la dévalorise et, dans ce cas, il tente de la modifier pour se conformer au modèle prestigieux (insécurité linguistique).

Sécurité et insécurité linguistique

La notion d'**insécurité linguistique** apparaît pour la première fois en 1966, dans les travaux de William Labov sur la stratification sociale des variables linguistiques.

On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur *norme* comme la *norme*. En d'autres termes, l'état de sécurité linguistique, caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques coïncident avec les pratiques

légitimes. A l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas (Calvet, 1993 : 50). Donc, **l'insécurité linguistique** est la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguisée tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale.

Divers travaux montrent que certaines catégories de locuteurs présentent un écart significatif entre les pratiques linguistiques effectives et l'auto-évaluation qui en est donnée.

Enquête de Peter Trudgill

Peter Trudgill a mené dans la ville de Norwich, en Grande-Bretagne, une enquête dont une partie est consacrée à la prononciation des mots *tune*, *student*, *music*, etc., pour lesquelles deux variantes coexistent à Norwich, /ju:/ et /u:/. Ainsi pour *tune* on aura /tju:n/ d'une part, et /tu:n/ d'autre part. La première est considérée plus prestigieuse que la seconde. Après avoir noté, dans des enregistrements, si les enquêtés prononçaient plutôt la variante 1 ou la variante 2, on leur demandait de dire comment ils croyaient prononcer. Voici, résumé en un tableau, le résultat de ce croisement :

	Disent prononcer /tju:n/	Disent prononcer /tu:n/	Total
Prononcent /tju:n/	60 %	40 %	100 %
Prononcent /tu:n/	16 %	84 %	100 %

Interpretation:

- 60 % des gens qui pratiquent la prononciation « prestigieuse » avouent qu'ils la pratiquent (sécurité linguistique) ;
- 40 % des gens qui pratiquent la prononciation « prestigieuse » avaient tendance à sous évaluer leur prononciation (insécurité linguistique);
- 16 % de ceux qui pratiquent la prononciation « dévalorisée » avaient tendance à surévaluer leur prononciation (insécurité linguistique) ;
- 84 % de ceux qui pratiquent la prononciation « dévalorisée » reconnaissent qu'ils la pratiquent (sécurité linguistique).

Attitudes positives et négatives

Il existe chez nous des attitudes de refus ou d'acceptation qui n'ont pas nécessairement d'influence sur la façon dont nous parlions.

Lopes Morales⁴ a enquêté sur la perception dans l'île de Porto Rico d'une prononciation vélarisée du /r/ en espagnol. 66 % des personnes interrogées avaient face à cette prononciation, une attitude négative et 34 % l'acceptaient. Mais cette attitude varie selon l'origine géographique des enquêtés.

Origine	Attitude positives	Attitude négatives
Capitale	29,6 %	70,4 %
Est	37,9 %	62,1 %
Nord	38,4 %	61,6 %
Centre	42 %	58 %
Ouest	46,3 %	53,7 %
Sud	56,8 %	43,2 %

⁴ Humberto Lopes Morales, Sociolinguística, Madrid, Gredos, p. 236-240.

Interrogés sur les raisons de leur refus de cette prononciation, les enquêtés donnent cinq types de réponse :

- 1- Cette prononciation n'est pas espagnole, c'est un régionalisme (59,9 % des réponses) ;
- 2- Elle est typique des zones rurales, c'est une prononciation de paysan (72,4 % des réponses) ;
- 3- C'est une prononciation caractéristique d'un niveau socioculturel peu élevé, elle est vulgaire (35,6 % des réponses) ;
- 4- Elle vient d'une déficience anatomique, une membrane sous la langue (25,6 % des réponses) ;
- 5- Elle est laide (7,9 % des réponses).

Lopes Morales iga tasestant deg tegzirt n Porto Rico γef wamek ttwalin asusru s yineγ aleqqaq (addal n yineγ) n /r/ s tesbenyulit. 66 % n yimdanen i yessuter sean adduden n dir γer ususu-ya, 34 % qeblen-t. Maca addud-a ittbeddil εlaesab n tizert timrakalt n wid yessuter.

Tizert	Addud yelhan	Addud n dir
Tamaneyt	29,6 %	70,4 %
Asamar	37,9 %	62,1 %
Agafa	38,4 %	61,6 %
Talemmast	42 %	58 %
Amalu	46,3 %	53,7 %
anzul	56,8 %	43,2 %

La première explication repose sur une réalité : la prononciation vélaire du /r/ est type au Porto Rico et qui considère d'une façon implicite qu'il y a ailleurs, hors du pays, une bonne façon de prononcer (c'est façon prestigieuse de parler espagnol) et que le parler local est dévalorisé.

La seconde explication est typique au mépris social que l'on peut avoir face aux ruraux, mais il faut signaler que l'on peut rencontrer le phénomène exactement inverse. Dans des situations dans lesquelles l'urbanisation est vécue comme un danger pour l'identité, on valorise la façon de parler des paysans, come la plus proche de la « vraie » langue.

La troisième explication repose la différence sociale. Quant à la quatrième explication, elle relève du fantasme et elle est porteuse de racisme potentiel.

Enfin, la dernière explication est purement affective, elle est très aussi répandue face aux formes locales de parlars que face aux langues étrangères.

En revanche, les gens qui avaient une attitude positive face à cette prononciation, ils se justifient de deux façons :

- c'est une prononciation typique de Porto Rico (82,2 % des réponses) ;
- toutes les prononciations sont acceptables.

A travers cette enquête, on distingue deux catégories de locuteurs : ceux qui défendent leurs prononciations locales (sécurité) et ceux qui les dévalorisent (insécurité). Quelles que soient les formes stigmatisées, refusées ou dévalorisées, elles le sont par référence à une forme considérée comme légitime et que l'on tente d'imiter d'une façon exagérée.

Hypercorrection

Croire qu'il y a une façon prestigieuse de parler sa langue, implique, si l'on ne pense pas posséder cette façon de parler, qu'on tente de l'acquérir. L'hypercorrection est donc la faute ou l'écart phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique, né de l'application d'une forme ou d'une règle là où il n'y a pas lieu, par le jeu de l'analogie des paradigmes par exemple : ainsi lorsqu'un locuteur dit *vous contredites* pour *contredisez*, c'est parce qu'il applique à *contredire* la conjugaison de *dire* (Jean Dubois, 1999 : 235-236).

L'hypercorrection peut être perçue comme ridicule par ceux qui dominant la forme « légitime » et qui vont donc en retour juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée.

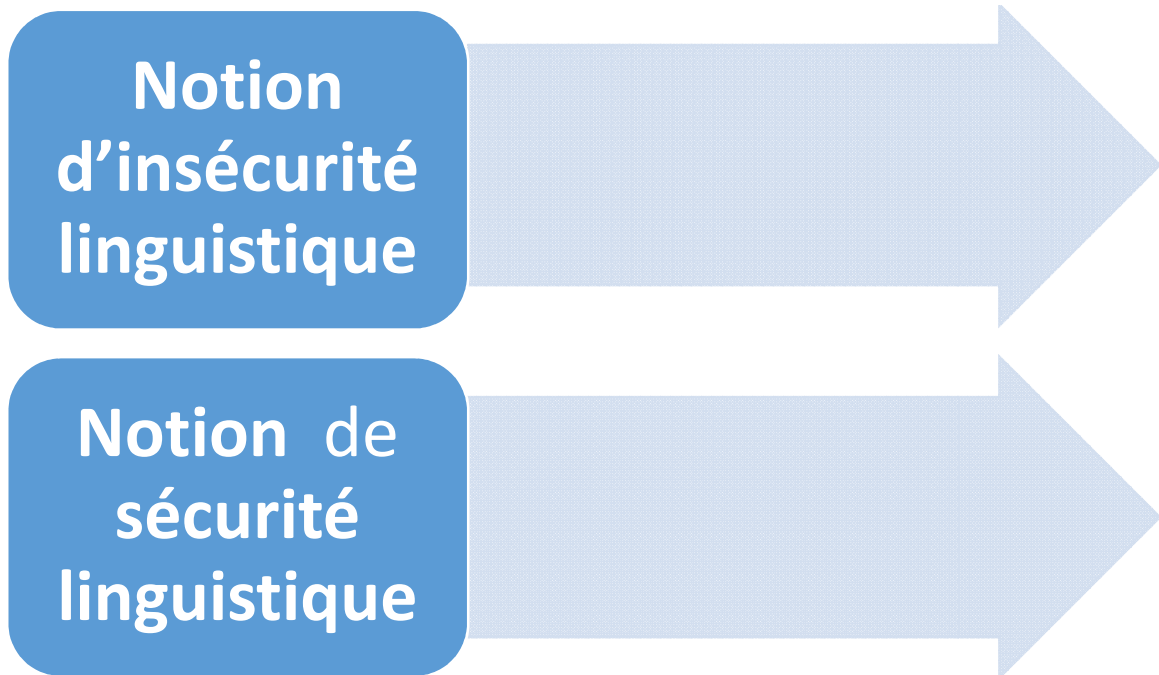
TD N°9

Comportement et attitudes sociolinguistiques

Question :

Comment peut on expliquer le comportement linguistique (parler algérois dès le premier contact) des étudiantes venant de tous les coins l'Algérie pour poursuivre leur étude dans la capitale Alger et d'un autre côté les algérois qui gardent leur accent (même plus de dix ans) en cas de mobilité.

Réponse :



Titre : Aperçu de quelques éléments de la théorie du langage de Pierre Bourdieu

Introduction

Quelques mots sur la théorie sociologique de Pierre Bourdieu Sa théorie s'articule autour de quelques concepts centraux. Pierre Bourdieu utilise une terminologie économique (“ capital ”, “ marché ”, “ valeur ”, etc...), dans un but heuristique (pour rendre ses concepts plus parlants).

1. Les concepts de champ et de marché

Dans son appareil théorique un champ “ est un microcosme autonome à l'intérieur du macrocosme social ” (Propos sur le champ politique) (auto – nome, de nomos = loi). Ces champs fonctionnent chacun avec leur propres normes et règles que les acteurs doivent maîtriser sous peine de domination ou d'exclusion. Pierre Bourdieu distingue ainsi dans une société différents champs : les champs littéraire, artistique, politique, économique, scientifique, religieux, médical, linguistique, scolaire, etc. Les champs sont des espaces sociaux où se jouent des luttes, pour obtenir des positions, du pouvoir ou des ressources matérielles et/ou symboliques. Des forces s'y affrontent : individus ou groupes dotés de plus ou moins de capital, économique, culturel, social. C'est en ce sens que pour le sociologue, les champs fonctionnent comme des marchés (où toute pratique a une valeur, un prix et où tous les agents ne participent pas également à la fixation des “ prix ”). L'appartenance d'un sujet à un groupe et la position de ce groupe dans un champ contribue à façonner son habitus.

2. L'habitus

Une seconde nature Pour Bourdieu, les humains socialisés ne sont ni absolument déterminés ni complètement libres de leurs actions et de leurs schémas de pensée... Ils sont gouvernés par leur habitus. L'habitus, c'est tout ce qui nous amène à penser et à agir comme ci plutôt que comme ça, à trouver telle chose plus belle ou plus normale que telle autre. On a tendance à penser que c'est “ naturel ”, mais en réalité les comportements, goûts et dégoûts sont conditionnés par nos apprentissages sociaux (intériorisés et devenus largement inconscients), par le milieu d'origine, la trajectoire que nous avons suivie, et les buts que nous voulons atteindre. Selon Bourdieu, l'habitus va jusqu'à s'incorporer c'est-à-dire façonner nos postures corporelles (féminité vs virilité ; fait de parler fort / doucement, etc...) Ça ne laisse apparemment pas beaucoup de place à la liberté individuelle. (métaphore du musicien qui ne

peut improviser “ librement ”, qu’après avoir fait des gammes et intériorisé les règles de l’harmonie, soit autant de “ codes ”) Par exemple, les habitus linguistique oraux lorsqu’ils sont mis en concurrence sur le marché linguistique, sont évalués à l’aune de la langue légitime, et deviennent des “ capitaux ” qui créent et/ou renforcent des inégalités. 3. Pouvoir, domination et violence symbolique.

Dans toute société, il y a des dominés et des dominants. Mais pour Bourdieu la domination dépasse largement le niveau économique. Selon lui, la violence symbolique est beaucoup plus subtile que la force : les dominants imposent leurs valeurs aux dominés, qui intériorisent ces valeurs et deviennent ainsi les artisans de leur propre domination... Les sociétés et les champs sont donc des espaces de différenciations dans lesquels les mécanismes de la domination sont cachés par leur intériorisation. La violence symbolique prend par exemple la forme du discours d’autorité, que Bourdieu pratiquait... En matière de langue, l’un des aspects de la violence symbolique consiste à inculquer aux individus que si on ne maîtrise pas certaines règles on parle mal et qu’on doit en assumer les conséquences. Elle consiste dans le même temps à ne pas voir ou à ne pas expliciter les lois de cette domination, en faisant comme si des écarts de valeurs intrinsèques existaient.

3. Concepts spécifiques à la problématique sociolinguistique

Définition élargie de la compétence et marché linguistique

La compétence en langue comme capacité d’engendrer des phrases grammaticales ne peut être autonomisée de “ la capacité de produire des phrases à bon escient, à propos. Le langage est une praxis : il est fait pour être parlé, c’est-à-dire utilisé dans des stratégies qui reçoivent toutes les fonctions pratiques possibles et pas seulement des fonctions de communication [...] La compétence pratique est acquise en situation, dans la pratique : ce qui est acquis, c’est, inséparablement, la maîtrise pratique du langage et la maîtrise pratique des situations qui permettent de produire le discours adéquat dans une situation déterminée ” (P. Bourdieu 1977, p. 18). “ Il découle de la définition élargie de la compétence qu’une langue vaut ce que valent ceux qui la parlent, c’est-à-dire le pouvoir et l’autorité dans les rapports de force économiques et culturels des détenteurs de la compétence correspondante (les débats sur la valeur relative des langues ne peuvent être tranchées sur la plan linguistique : les linguistes ont raison de dire que toutes les langues se valent linguistiquement ; ils ont tort de croire qu’elles se valent toutes socialement) ” (P. Bourdieu 1977, p.22-23). “ La structure du rapport de production linguistique dépend du rapport de force symbolique entre les deux locuteurs, c’est-à dire de

l'importance de leur capital d'autorité (qui n'est pas réductible au capital proprement linguistique) : la compétence est donc aussi capacité de se faire écouter. La langue n'est pas seulement un instrument de communication ou même de connaissance mais un instrument de pouvoir. [...]

De là la définition complète de la compétence comme droit à la parole, c'est à-dire au langage légitime, comme langage autorisé, comme langage d'autorité. La compétence implique le pouvoir d'imposer la réception ” (P. Bourdieu 1977, p. 20)

TD N°9

Aperçu de quelques éléments de la théorie du langage de Pierre Bourdieu

Question :

Les linguistes ont raison de dire que toutes les langues se valent linguistiquement ; ils ont tort de croire qu'elles se valent toutes socialement ” (P. Bourdieu 1977, p.22-23).

Réponse :

La langue n'est pas seulement un instrument de communication ou même de connaissance

Mais un instrument de pouvoir.

Titre : Diglossie et conflits linguistiques

I- Introduction

Le concept de diglossie⁵ désigne dans un Etat plurilingue, des rapports de coexistence de deux ou plusieurs langues, de statut inégal. Ces langues, généralement vivent une situation de conflit linguistique : l'une –appelée variété "Haute" –, étant réservée aux usages élevés (situations officielles, religieuses, dans les discours, la poésie,...) : elle est considérée comme plus belle, plus claire, plus appropriée pour exprimer des pensées profondes et des idées scientifiques, l'autre –considérée comme variété "Basse" – réservée aux usages inférieurs (circonstances plus restreintes telles que les conversations entre amis, littérature orale,...).

Le terme *diglossie* a été donc forgé pour nommer une situation sociolinguistique où deux langues sont bien pratiquées, mais chacune selon des modalités très particulières.

II- Diglossie

1- La diglossie selon Psichari

Psichari (1854-1929) emploie pour la première fois le terme *diglossie* pour décrire la situation sociolinguistique de la Grèce qui

¹ De *di-* : préfixe qui suggère, dans ce cas précis, un conflit entre deux entités ; *glossa* : langue.

¹ Les Grecs ont vécu quatre siècles de colonisation turque (1453-1821). Après leur indépendance, ils optent pour le *katarevoussa* – c'est-à-dire la "langue épurée", une variété savante, puriste, archaïsante et défendue par des idéologues réformateurs, dont Adamantios Koraïs (1748-1833) demeura le plus ardent purificateur linguistique – à l'exclusion du *démotiki*, – qui signifie la "langue parlée par le peuple" – une langue influencée par des emprunts au latin, au turc et aux langues slaves, mais aussi au français et à l'italien.

La question linguistique connaît alors une polarisation entre les partisans du *katarevoussa* et du *démotiki*. Pour les adversaires de la langue soi-disant savante, toute

⁵ De *di-* : préfixe qui suggère, dans ce cas précis, un conflit entre deux entités ; *glossa* : langue.

remise en cause de cette langue est une attaque à ce qu'il y a de plus sacré dans la patrie, et aussi une atteinte à l'unité de la nation. En 1917, sous la pression des associations pour la reconnaissance du *démotiki*, ce dernier est intégré dans l'enseignement primaire. Cette situation perdura jusqu'à "l'avènement de la démocratie, qui met fin à la dictature des colonels qui ont usé et abusé de l'aspect "magique" du *katarevoussa*" (Benrabah M., 1999 : 240). Le peuple, pour sa part, a toujours continué à parler le démotique dans la vie quotidienne.

La loi de 1976 consacre le démotiki – résultant d'un long sur la base de la situation sociolinguistique vécue en Grèce, Psichari définit la diglossie comme une configuration linguistique dans laquelle deux variétés apparentées sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre. Pour Psichari, en plus des faits linguistiques, le concept de diglossie introduit l'aspect idéologique et conflictuel, c'est-à-dire que le problème de diglossie est lié à une situation de domination d'une variété sur une autre, créée par un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force (Boyer H., 2001 : 48).

2- La diglossie selon Ferguson

En 1959, aux États-Unis, Charles Ferguson, dans son article "*Diglossia*", réactive ce terme mais en lui donnant une teneur conceptuelle sensiblement différente que celle de Psichari. Pour illustrer cette situation, il prend quatre exemples : les situations arabophones (arabe classique / arabe dialectal), la Grèce (demotiki / katharevousa), Haïti (créole / français) et la partie germanophone de la Suisse (suisse allemande / hochdeutsch).

Dans ces pays, ces langues qui sont en situation de diglossie, sont caractérisées par un ensemble de traits que Ferguson (1959) résume ainsi :

- Une répartition fonctionnelle des usages : on utilise la variété haute à l'église, dans les lettres, dans les discours, à l'université, etc., tandis qu'on utilise la variété basse dans les conversations familières, dans la littérature populaire, etc. ;
- Le fait que la variété haute jouisse d'un prestige social dont ne jouit pas la variété basse ;
- Le fait que la variété haute ait été utilisée pour produire une littérature reconnue et admirée ;

- Le fait que la variété basse soit acquise "naturellement" (c'est la première langue des locuteurs), tandis que la variété haute est acquise à l'école ;
- Le fait que la variété haute soit fortement standardisée (grammaire, dictionnaires, etc.) ;
- Le fait que la situation de diglossie soit stable, qu'elle puisse durer des siècles ;

Le fait que ces deux variétés d'une même langue, liées par une relation génétique, aient une grammaire, un lexique et une phonologie relativement divergente

3- La diglossie selon Fishman

Le modèle de Ferguson a été par la suite raffiné et élargi par Fishman (1971) à des situations mettant en présence des langues de type différent ou génétiquement différentes (situation coloniale, comme par exemple : l'arabe, le français et le berbère en Afrique du Nord). Dans son modèle, il distingue entre diglossie (comme fait social) et bilinguisme (comme fait individuel) et que selon lui, on peut distinguer quatre situations :

- **bilinguisme et diglossie** : cette situation existe dans la communauté où tous ces membres (ou presque) partagent les deux formes. C'est le cas de la Suisse alémanique où le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et les dialectes suisses alémaniques (*schwyzertütsch* : essentiellement pour tous les échanges ordinaires) se partagent le champ de la communication.
- **bilinguisme sans diglossie** : ce serait le cas dans les situations de migration (Etats-Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil.
- **diglossie sans bilinguisme** : cette situation peut exister dans les pays colonisés où la majorité des populations autochtones sont monolingues avec la prédominance officielle de la langue coloniale (cas des pays africains).
- **ni diglossie, ni bilinguisme** : il n'y a qu'une seule langue. Ce cas est théorique et ne peut exister dans la réalité, car même les petites communautés isolées, aujourd'hui, elles tendent à diversifier leurs usages.

La notion de diglossie a eu un important écho dans la sociolinguistique naissante avant de subir les critiques des chercheurs travaillant sur les créoles et les bilinguismes hispanique⁶ et suisse. Tout d'abord, concernant le premier critère fergusonien, en Suisse alémanique, il n'y a aucune différence de prestige entre les deux variétés concernées : toutes les couches sociales emploient sans exception le dialecte dans leur vie familiale. Ensuite, concernant la stabilité de la situation diglossique, la Grèce, que Ferguson prenait comme l'un de ces exemples, aujourd'hui, la situation est complètement inversée : la variété qui était « basse » le *démotiki*, est langue officielle et l'ancienne variété « haute » (katarevoussa) ne sera bientôt qu'une langue morte.

III- La diglossie comme conflit

L'analyse de la diglossie faite par la sociolinguistique américaine est descriptive et statique. Elle a été remise en question par la sociolinguistique catalano-occitane et par certains créolistes.

Fishman définit la diglossie en partant des fonctions différentes que remplissent deux langues dans une même société. Mais comme ces fonctions sont douées d'un prestige et que la maîtrise d'une variété linguistique peut à la longue influencer le statut social d'un locuteur ou d'un groupe de locuteurs.

En effet, dans les situations de diglossie, la répartition des fonctions des deux langues n'est jamais équilibré ni stable, mais une domination d'une langue (le français, l'espagnol (castillan), l'arabe) sur une autre dominée (l'occitan, le catalan, le berbère). Pour cette raison, on a proposé d'inclure dans le concept de diglossie l'aspect conflictuel résultant des changements sociaux. Les raisons de cette position de force d'une langue sur une autre sont souvent de nature politique, démographique, économiques, idéologiques, militaire, etc.

Contrairement au modèle américain, le modèle catalano-occitan opte pour une approche diachronique et macro-sociolinguistique (à la différence du modèle suisse) du phénomène de diglossie. Donc le conflit est envisagé dans la durée et dans sa globalité, car on ne peut pas en percevoir la dynamique « linguicide » que sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles, de même que les déséquilibres et inégalités sociolinguistiques sont

⁶ « ... notre situation sociolinguistique n'est ni stable ni définitive ». (Aracil 1979 : Educació i sociolingüística », *Treballs de sociolingüística catalana 2*. València. p. 53).

envisagés du point de vue de la société dans son ensemble, des groupes ou même des communautés qui s'y affrontent pour la reconnaissance et/ou la défense de leur identité et, au-delà, plus généralement et prosaïquement, pour la conquête ou le maintien d'un pouvoir (politique, économique, ...).

Un autre aspect que présente le modèle catalano-occitan est le fait de considérer que les usages et les pratiques sont habités par des représentations sociolinguistiques. En effet, il existe tout un ensemble d'attitudes et de sentiments des locuteurs envers les variétés de langues qu'ils pratiquent et qui pèsent sur la dynamique du conflit, le plus souvent en faveur de la langue dominante.

L'originalité de la sociolinguistique catalano-occitane est de considérer la *diglossie* comme un conflit évolutif. Lorsqu'il y a *conflit* entre *une langue dominante* et une *langue dominée*, il ya deux solutions : soit accepter la domination (la substitution), la langue dominée va définitivement s'effacer devant la langue dominante (la mort de la langue), ou bien la résistance en faveur de la langue dominée va imposer le redressement de la situation et va progressivement normaliser ses usages (la normalisation), c'est ce qui s'est passé en Espagne avec le catalan, le français au Québec, le berbère en Algérie.

Par exemple, les relations diglossiques qui renvoient la langue berbère au rang de la variété "basse" ont engendré des sentiments d'insécurité linguistique propre à un bon nombre de locuteurs berbérophones, qui croient ou qui considèrent que leur langue n'est qu'un "patois" ou une "sous-langue" dont il faut avoir honte (auto-dénigrement en installant en eux un sentiment de culpabilité durable). Les représentations jouent donc un rôle important dans l'insécurité linguistique (Labov W., 1972) et se répercutent sur le comportement linguistique et façonnent la construction identitaire des locuteurs : les Berbères cessent de plus en plus de parler leur langue, considérant l'arabe et le français comme seules langues de prestige, et leurs langue, culture et identité, des "tares congénitales" dont il faut se libérer à tout prix (Lounaouci M., 2004). Le résultat : la grande majorité des populations arabisées d'origine berbère se considère aujourd'hui comme "arabe", parce qu'elle a honte de ses origines dont il faudrait à tout prix effacer toutes traces par une généalogie arabe.

Sur le plan économique, la langue joue un rôle primordial à la fois dans le développement comme instrument de communication et dans l'identité comme symbole d'appartenance et facteur d'intégration sociale.

TD N°10

Diglossie et conflits linguistiques

Question :

Commentez le passage suivant

Dans les situations de diglossie, la répartition des fonctions des deux langues n'est jamais équilibré ni stable, mais une domination d'une langue sur une autre dominé.

Réponse :

- **Dire qu'est ce qu'une situation diglossique**
- **Expliquer une situation diglossique non équilibrée en donnant des exemples du bain linguistique algérien ou étranger**
- **Dire qu'est ce qu'une situation diglossique non stable**
- **illustration personnelle**

TITRE : Situations unilingues et situations plurilingues

Introduction

Le nombre des langues du monde dépasse de loin celui des Etats politiques ; il n'y a pas d'isomorphisme entre la carte politique et la répartition des langues à l'échelle mondiale. William F. Mackey⁷ donne le chiffre de 3000 langues environ pour 200 pays. Quant au nombre de locuteurs d'une langue, il varie d'une langue à une autre : il peut être très élevé (plusieurs dizaines de millions comme le chinois, l'anglais, le hindi, l'espagnol...) ou très restreint (quelques centaines ou quelques dizaines, voire moins dans les situations de disparition). En moyenne, 15 langues par pays.

A- Situations unilingues

1- Introduction

Les sociétés unilingues sont des sociétés linguistiquement homogènes. De telles situations ne peuvent être existées que dans les sociétés primitives. A notre époque, il n'existe pratiquement pas de société unilingue.

2- Les sociétés "primitives" dites aussi "simples"

Les sociétés *primitives* sont des sociétés sans Etat (moderne). A la place de l'Etat se substitue un Chef. Les membres de ces communautés vivent de la même façon. Ces sociétés sont en voie de disparition, elles survivent encore dans des zones très isolées comme les forêts amazoniennes et quelques îlots en Afrique Centrale.

Chaque tribu dispose d'une langue qui lui est propre et qui est **pratiquement** la même pour tous les membres de cette communauté. Les situations unilingues sont des situations instables pour plusieurs raisons :

⁷ William F Mackey, 1976 : *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck, p. 109.

- **la mondialisation**

La révolution technologique, est aujourd'hui un phénomène qui a bouleversé le monde entier. Dès le début du vingtième siècle, avec le développement permanent des moyens de communication et de déplacement, la Terre est devenue un tout entier ou une sorte de "village planétaire". Bien que cette révolution ait beaucoup d'avantages sur le mode de vie des personnes, elle a aussi beaucoup d'inconvénients extrêmement dangereux pour l'homme et le monde entier. En plus des problèmes de l'écologie, l'environnement culturel et linguistique, aujourd'hui est plus que jamais menacé. Les cultures et les langues minorisées risquent aujourd'hui d'être avalées par les langues et les cultures hégémoniques.

- **les mariages exogènes (exogamie)**

Les mariages intertribaux sont l'une des principales causes de la variation linguistique dans les sociétés primitives. En général, les enfants issus de ce genre de mariage héritent une partie de leur langue au père et une partie à la mère (langue métissée).

- **les échanges commerciaux et économiques**

Les marchés, sont en général des lieux de rencontre de différentes communautés. Ils sont donc des lieux où les métissages linguistiques sont plus fréquents. En général, une langue peut être utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercompréhension. C'est la langue véhiculaire.

- **Le colonialisme**

La colonisation introduit outre les aspects économiques et techniques propres à sa civilisation, sa culture et sa langue. Le contact de la langue et de la culture des dominants et de celles des dominés donne souvent lieu à une forme de civilisation hybride.

3- Les langues spéciales

Les langues spéciales sont des langues propres à un domaine comme la religion, la sorcellerie, la médecine... Les spécialistes d'un même domaine partagent donc le même code. A l'intérieur de chaque domaine, la langue est **pratiquement** homogène. Pour J. Vendryes « *Le langage*, 1923 », la langue spéciale est une "variante utilisée seulement par quelques individus ou groupes d'individus placés dans des conditions spéciales".

B- Situations plurilingues

1-Introduction

Le plurilinguisme est un phénomène complexe qui résulte de la cohabitation de langues. Il y a cependant divers types de plurilinguisme, ne serait-ce que par le nombre de langues en présence, mais aussi par leur espace de communication propre, leur fonctionnement, et leur statut officiel.

Remarque :

La dichotomie entre le plurilinguisme et le multilinguisme selon Chaudenson, c'est que le premier est utilisé pour désigner la diversité ou la pluralité des langues qui coexistent sur un territoire donné et, le second touche l'individu, c'est-à-dire la pratique de plusieurs langues par les individus.

2- Bilinguisme

Dans les années 70, certains auteurs réservent ce mot pour désigner l'utilisation de deux langues, et distinguent les situations de bilinguisme, de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme.

D'autres considèrent que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans la société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus et font du bilinguisme un emploi générique (William F. Mackey 1982)⁸.

Il faut donc distinguer entre le bilinguisme de l'individu (multilinguisme) et celui de la collectivité (Etat, tribu, élite, famille, etc.).

Le *bilinguisme individuel* consiste dans l'idéal au fait de pouvoir s'exprimer et penser sans difficulté dans deux langues avec un niveau de précision identique dans chacune d'entre elles (*équilinguisme*, *bilinguisme équilibré* ou encore *bilinguisme symétrique*). Mais dans la réalité le bilinguisme des individus n'est guère homogène (*bilinguisme déséquilibré* ou *asymétrique*). Le linguiste belge L. Michel a d'ailleurs établi un classement tripartite en fonction de ces critères de compréhension et de maniement de la langue : il y a bilinguisme de pensée, d'intellection et d'expression et quand les individus peuvent indifféremment exprimer leur pensée dans l'une ou l'autre langue ; bilinguisme et d'intellection et d'expression s'ils

⁸ Mackey W. F. (1982), *Bibliographie internationale sur le bilinguisme* (2^e éd.), Québec : Presses de 'Université Laval.

comprennent et emploient les deux langues, enfin bilinguisme de simple intellection s'il y a compréhension des deux langues mais non maniement. Il peut y avoir en divers contextes sociaux de grandes différences de compétence et de comportement dans chacune des langues. La compétence bilingue dépend non pas seulement de la nature des deux langues, de l'écart et de la distance interlinguistique entre elles, mais surtout des conditions de leur acquisition.

Où l'a-t-il apprise (dans la famille ? dans la rue ? à l'école ? ...) ⁹, quand l'a-t-il apprise (adulte ? enfant ? en même temps ?...), pourquoi l'a-t-il apprise (par besoin d'intégration sociale ? par fins utilitaires ?...), etc.

Un bilingue peut passer continuellement d'une langue à l'autre sans les confondre (*alternance bilingue*). Un autre peut confondre les deux langues quand son discours dans une des langues contient des éléments provenant de l'autre langue (*interférence bilingue*).

Dans le cas d'un *bilinguisme officiel*, on applique soit le *principe de territorialité* – l'individu se conforme à la langue de son Etat, de son canton, de sa province, etc. – soit le *principe de personnalité* – l'Etat se plie à la langue de l'individu. La Suisse est régie par le principe de territorialité (cantons germanophone, francophone, italophone), tandis que la fédération canadienne pratique le principe de personnalité en se servant ses citoyens dans l'une ou l'autre des deux langues officielles (le français et l'anglais).

A l'intérieur du pays chaque institution (corporation, ministère, société) peut pratiquer son propre bilinguisme institutionnel. Si la direction fonctionne dans une langue et la main-d'œuvre dans l'autre langue, on pratique un bilinguisme de ligne (*bilinguisme vertical*). En revanche, deux institutions qui travaillent en langues différentes doivent maintenir un bilinguisme de liaison (*bilinguisme horizontal*) avec l'aide d'adjoints bilingues à la direction.

3- La langue véhiculaire

Dans un pays où coexistent plusieurs langues, la langue véhiculaire est la langue utilisée pour la communication entre locuteurs ou groupes de locuteurs n'ayant pas la même langue première. Par exemple, dans toute l'Afrique francophone, le français peut être comme ne

⁹ Pour Jean Pierre Jardel (1979), l'enfant qui a appris deux langues en même temps est un « bilingue » et celui qui a appris une seconde langue une fois la première connue est un « diglotte ». (Jean Pierre Jardel, 1979 : « De quelques usages des concepts de "bilinguisme" et de "diglossie" ». In *plurilinguisme, Normes, situations, stratégies*. Edition L'Harmattan. Paris. PP- 25-38.

langue véhiculaire. Il est utilisé pour l'intercompréhension, par exemple, entre un locuteur wolof et un locuteur bambara.

Le rapport entre le nombre de locuteurs ayant une langue X pour langue première et le nombre de locuteurs qui l'utilisent comme langue véhiculaire définit le *taux de véhicularité*, que l'on peut calculer de différentes façons. Le plus simple est de considérer que si **100** personnes parlent une langue et que **30** d'entre elles ne l'ont pas pour première langue, la langue est véhiculaire à **30 %** ou que son *taux de véhicularité* est de **30 %**.

L'analyse de différents cas d'émergence véhiculaire permet de dresser une liste de facteurs de véhicularisation, ou d'expansion des langues :

- facteurs géographiques : un fleuve, une piste, un port, c'est-à-dire des axes de communication, favorisent les contacts entre certains groupes.
- facteurs économiques : les relations commerciales mettent les groupes en contacts, et les échanges commerciaux supposent que s'installe une communication linguistique.
- facteurs politiques : la politique linguistique adoptée par chaque Etat favorise la diffusion d'une certaine langue.
- facteurs idéologiques : le prestige dont certaines langues disposent, leur association avec une religion, ou avec une technologie, etc. peuvent contribuer à leur expansion.
- facteurs sociologiques : ainsi, l'urbanisation, par le brassage des groupes et de leurs langues, catalyse l'émergence de langues d'intégration à la ville.

3- Le vernaculaire

Du latin *vernaculus*, « indigène, domestique », à partir de *verna*, « esclave né dans la maison ». La langue vernaculaire s'oppose à la langue véhiculaire. C'est une langue qui est parlée dans la région et la communauté d'où sont originaires ses locuteurs, et qui est utilisée dans le cadre d'échanges courants. Il s'agit donc d'une langue, ou d'un dialecte, dont la diffusion reste limitée. Comme le *diola* en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. Le vernaculaire d'une région peut devenir véhiculaire dans d'autres pays mais il n'est pas vernaculaire que là où il est langue maternelle.

TD N°11

Situations unilingues et situations plurilingues

Question :

Expliquez les situations linguistiques suivantes :

Selon les Etats et la politique de chaque pays, les langues se retrouvent dans différentes situations :

- de symbiose (plurilinguisme),
- de phagocytose (unilinguisme)
- ou de conflit (diglossie).

Réponse :



Titre : Typologie du Bilinguisme

I. Bilinguisme équilibré /bilinguisme dominant

La plupart des définitions du bilinguisme sont basées sur une dimension à savoir la compétence du sujet dans les langues en cause. La compétence permet de tenir compte du caractère relatif de la bilingualité (bilinguisme individuel) puisqu'elle met en rapport deux compétences linguistiques, une pour chaque langue. Sur cette dimension, on distingue le bilinguisme équilibré du bilinguisme dominant :

a. Le bilinguisme équilibré

On dit d'un bilinguisme qu'il est équilibré lorsque, un individu a une compétence équivalente dans les deux langues sans qu'elle soit très élevée.

b. Le bilinguisme dominant

Un bilinguisme est dominant, lorsqu'un individu a une compétence, généralement dans la langue maternelle, supérieure à la compétence qu'il a dans une autre langue.

Cette distinction basée sur la compétence individuelle du bilinguisme nous amène à aborder la distinction « bilinguisme composé » / « bilinguisme coordonné », c'est-à-dire la différence qui peut exister chez les différents bilingues dans la relation langue / pensée

II. Bilinguisme composé /bilinguisme coordonné :

Deux bilingues également équilibrés ou également dominants dans deux langues peuvent différer sur d'autres dimensions (âge, le contexte d'acquisition). C'est à partir de ces deux éléments qu'on peut parler de bilinguisme composé ou coordonné

Le bilinguisme composé acquiert les deux langues dans le même contexte (les enfants issus de mariage mixte ou de milieux bilingues).

Le bilinguisme coordonné acquiert les deux langues dans des contextes différents (un enfant scolarisé dans une langue maternelle).

L'âge et les circonstances différentes d'acquisition peuvent conduire à des fonctionnements cognitifs différents. Sous ce rapport, Ervin et Osgood (1954) ont défini une autre dimension de la bilingualité qui permet de distinguer les bilingues composés des bilingues coordonnés. Cette dimension consiste en la représentation cognitive des unités sémantique.

Le bilinguisme composé est celui qui possède deux étiquettes linguistiques pour une seule représentation cognitive (une représentation commune aux deux langues). On parlera de bilinguisme composé quand chez un sujet bilingue « un même objet correspond à un mot différent dans chaque langue » (Hamers). C'est la situation des sujets qui ont appris une langue étrangère à l'école et pour qui la langue seconde traduit une même situation culturelle.

Dans le bilinguisme composé « un même signifié est susceptible d'être exprimé ou codé dans deux langues » (J.Dubois). Le plus souvent d'abord dans la langue une puis par la traduction dans la langue deux. On dira qu'il est additionnel, car la langue 2 s'additionne à la langue 1. Deux signifiants renvoient à un signifiés 2 posé à partir d'un signifié 1.

Le bilinguisme coordonné a des équivalents de traduction correspondant à des unités cognitives légèrement différentes (une représentation pour chaque langue). Un bilinguisme est coordonné quand chez un sujet bilingue « les universaux culturels auxquels se réfère chacune des langues sont entièrement distincts » (Dubois). C'est la situation des bilingues pour qui par exemple, le français (L1) est la langue de l'école, celle de l'administration et l'alsacien (L2) est la langue de la famille, des relations sociales, du quotidien. Les deux langues correspondent à des situations culturelles différentes.

Dans ce cas-là, un mot de la langue 1 exprime un signifié bien circonstancié de sorte que le mot qui lui correspond plus ou moins, dans la langue 2 exprime un signifié inséré dans d'autres circonstances.

Bilinguisme composé	bilinguisme coordonné
1 : famille →concent « famille »	→ 1 : famille concent
2 : familv→	→2 : familv
« famille »	

III. Bilinguisme précoce / bilinguisme d'adulte

L'âge et le contexte d'acquisition et d'utilisation permettent de distinguer entre la bilingualité d'enfance et la bilingualité d'adolescence ou de l'âge adulte.

Dans la bilingualité d'enfance ou le bilinguisme précoce, l'expérience bilingue a lieu en même temps que le développement général de l'enfant. L'expérience a lieu alors que l'enfant n'a pas encore atteint une maturité dans les diverses composantes de son développement et peut donc intervenir dans ce développement. Ce bilinguisme est celui de l'enfant ayant appris à parler en deux langues en même temps.

Dans la bilingualité d'enfance, il faut distinguer la bilingualité précoce simultanée et celle consécutive :

Le bilinguisme précoce simultané est le cas où l'enfant développe deux langues maternelles dès le début de l'acquisition du langage ;

Le bilinguisme précoce consécutif est le cas où l'enfant va acquérir une seconde langue tôt dans son enfance après avoir acquis une première langue (enfant d'immigré ou dans une éducation bilingue)

Le bilinguisme d'adolescence est celui relatif à l'apprentissage ou l'acquisition d'une langue entre 10 et 16 ans, quant à celui d'adulte est relatif à la période de 16 à 17 ans quand la langue est apprise tardivement.

IV. Bilinguisme additif/ bilinguisme soustractif

Sur le plan du développement cognitif le type de bilinguisme est également tributaire du milieu socioculturel en particulier du statut relatif aux langues dans la communauté. Suivant que les deux langues sont valorisées ou non dans l'entourage de l'enfant, celui-ci développera des formes différents du bilinguisme.

Si les deux langues sont suffisamment valorisées, l'enfant pourra tirer un bénéfice maximum sur le plan du développement cognitif et projeter d'une stimulation enrichissante qui lui permettra de développer une plus grande flexibilité cognitive que l'enfant monolingue.

L'ensemble de cet avantage cognitif dont peut bénéficier l'enfant qui vit une expérience bilingue a été appelé bilinguisme additif ;

Au contraire, si le contexte socioculturel est tel que la langue maternelle est dévalorisée dans l'entourage de l'enfant, son développement cognitif pourra être freiné et dans des extrêmes accuser un retard. Dans ce cas-là, on parlera de bilinguisme soustractif.

V. Bilinguisme /biculturalisme :

Les bilingues peuvent être distingués sur le plan de leur appartenance et de leur identité culturelle.

VI. Bilinguisme = biculturalisme :

Un bilingue peut être biculturel, c'est-à-dire qu'il s'identifie positivement avec l'un et l'autre group culturel auxquels il appartient et est reconnu par les membres de chacun des groupes comme un des leurs. Cette identité culturelle adaptée aux deux cultures est probablement sur le plan de l'effectivité l'analogue de la bilingualité additive sur le plan cognitif. Le biculturalisme équilibré va souvent de pair avec le bilinguisme équilibré.

c. Bilinguisme ≠ biculturalisme

Cependant ce n'est pas une condition sine qua non ; un individu peut être « parfaitement » bilingue, tout en restant monoculturel et en maintenant l'identité culturelle de son group d'appartenance. Dans ce cas bilinguisme n'entraîne pas biculturalisme.

d. Bilinguisme et culture 2

Le développement bilingue peut amener un individu à renoncer à l'identité culturelle de son group d'appartenance et à adopter celle du group de la langue2. C'est ce qu'on appelle le bilinguisme acculturé.

VII. Bilinguisme et identité culturelle mal définie

Toutefois le bilingue peut tenter d'adopter la culture de la langue 2 au détriment de la sienne sans y parvenir. Dans ce cas-là l'acculturation peut aboutir à l'anomie. On parlera de bilingue acculturé anémique, c'est-à-dire que l'individu ne pourra exprimer son allégeance à aucune des deux cultures. Le type d'acculturation dépendra non seulement de l'individu mais aussi du système.

TD N°12

Typologie du Bilinguisme

Question :

Quelle est la base principale de la plupart des définitions du bilinguisme ?

Réponse :

Elles sont basées sur une dimension à savoir la compétence du sujet dans les langues en cause. La compétence permet de tenir compte du caractère relatif de la bilingualité (bilinguisme individuel) puisqu'elle met en rapport deux compétences linguistiques, une pour chaque langue. Sur cette dimension, on distingue les différents types de bilinguisme.

Bibliographie

- Bencherif Mohammed Zakaria Ali. L'alternance codique arabe dialectal/français dans des conversations bilingues de locuteurs algériens immigrés/non-immigrés. Linguistics. Université Abou Bakr BELKADID de Tlemcen (Algérie), 2009. French.
- Bauvois, C. (1997) : “ Marché linguistique ”, in M.-L. Moreau, Sociolinguistique, Mardaga, pp. 203-206. Bourdieu, P. (1977) : “ L'économie des échanges linguistiques ”, in Linguistique et sociolinguistique, Langue française n° 34, pp. 17-34.
- Boualili ahmed, ENS Bouzaréa, Formation continue. 2004-2007.
- Bourdieu, P. (1982) : Ce que parler veut dire, Fayard. Calvet, L.-J., (2002) : “ Bourdieu et la langue ”, L'œuvre de Pierre Bourdieu, Sciences Humaines, n° spécial, pp. 58-61 Le cours de licence est consultable en ligne
- Medane, Hadjira « L'interférence comme particularité du « français cassé » en Algérie », *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [En ligne], 31 | 2015, mis en ligne le 22 décembre 2015, consulté le 30 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/tipa/1394> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tipa.1394>
- Calvet L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993
- Cyril trimaille et Jacqueline Billiez. 2006. Introduction générale. cours de sociolinguistique Université Stendhal
- http://eole.irdp.ch/activites_eole/annexes_doc/annexe_doc_18.pdf
- <https://cte.univ-setif2.dz/moodle/mod/page/view.php?id=14288>